

---

PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

# SE FORMER AVEC L'INPI 2019

---



ACADÉMIE  
**inpi**



Lancé en 2018, le développement de l'Académie INPI se poursuit pour enrichir l'offre de formation de modalités pédagogiques modernes favorisant l'apprentissage et vous offrir une visibilité accrue sur les formations à la propriété intellectuelle dispensées en France.

### En 2019, l'offre de formation de l'INPI :

- Evolue avec l'intégration de techniques pédagogiques novatrices facilitant la compréhension de la propriété intellectuelle et optimisant la montée en compétence ;
- S'étoffe avec le développement progressif de modalités alternatives de formation (Mobile Learning, MOOC) adaptables à tous ;
- S'associe à l'offre de structures partenaires : vous retrouvez, cette année, dans ce catalogue, des formations de l'IEEPI, vous rendant ainsi plus facile la définition de parcours complémentaires et modulables.

### L'Académie INPI, un professionnalisme reconnu :

- Au niveau national : nous vous assurons un enseignement de qualité, validé par notre qualification OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation), qualification référencée par le CNEFOP \*; nous sommes également référencés Datadock\*\*, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs ;
- Au niveau international : des programmes de l'Académie sont déclinés, via un transfert de savoir-faire, vers d'autres pays, comme Master Class vers le Chili récemment.

Plus que jamais à vos côtés, l'Académie INPI vous accompagne.

Martine Clémente



Directrice de l'Action Economique

\* CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation, et de l'Orientation Professionnelles.

\*\* Le Datadock est une base de données qui référence les organismes de formation et permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier si les organismes de formation sont en conformité avec les 6 critères de qualité imposés par le décret du 30 juin 2015 (réforme de la formation).

# SOMMAIRE

Avant propos	P.03
Sommaire	P.04
Quelle formation suivre à l'Académie INPI ?	P.06
Formation sur mesure : une réponse spécifique à vos besoins	P.07
La qualité, notre priorité !	P.08
Learn INPI vous facilite la formation !	P.09

<b>CERTIFICATS</b>	P.10
Intervenants	P.11
CAPi : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle	P.12
CAB : Certificat d'Assistant Brevets	P.14
CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles	P.16
CAB, CAM, CAPi : Journées OPTIM' Actualiser et développer ensemble ses connaissances	P.18

<b>DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	P.20
Intervenants	P.21
Comprendre la propriété intellectuelle	P.22
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	P.23
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche	P.24
Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	P.25

<b>PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER</b>	P.26
Intervenants	P.27
Protéger le design par les dessins et modèles	P.28
Protéger les marques : initiation	P.29
Protéger les marques : perfectionnement	P.30
Zoom sur : Les procédures de la marque française	P.31
Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union Européenne	P.32
Zoom sur : Les procédures de la marque internationale	P.33
Maîtriser les outils électroniques de dépôt Marque	P.34
Maîtriser les outils électroniques de dépôt Dessins et Modèles	P.35
Pour aller plus loin : Défendre les noms de domaine	P.36
Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur	P.37
Pour aller plus loin : Protéger les signes d'origine et de qualité	P.38

<b>PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER</b>	P.40
Intervenants	P.41
Protéger les brevets : initiation	P.42
Protéger les brevets : Perfectionnement	P.43
Zoom sur : Les procédures du brevet français	P.44
Zoom sur : Les procédures du brevet européen	P.45
Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) - initiation	P.46
Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) - perfectionnement	P.47
Maîtriser les outils électroniques de dépôt Brevet	P.48
Pour aller plus loin : Protéger les logiciels et les bases de données	P.49
Pour aller plus loin : Protéger l'innovation dans le domaine du vivant	P.50
Pour aller plus loin : Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	P.51

**RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET**

Intervenants	P.52
S'initier à l'utilisation des bases de données brevets	P.53
Etablir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet	P.54
Etablir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet	P.55
Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet	P.56
	P.57

**DÉVELOPPER SA STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Intervenants	P.58
Comprendre les enjeux et analyser les études de liberté d'exploitation	P.59
Lutte anti-contrefaçon : Agir avec efficacité	P.60
Construire une stratégie de développement intégrant les normes et les brevets	P.61
Open innovation : Innover vite et mieux en partageant les risques	P.62
S'initier à la cartographie des inventions brevetées	P.63
Décoder les comportements et barrières culturelles des acteurs publics/privés en négociation	P.64
Maîtriser les techniques de transfert de technologie	P.65
Protéger et valoriser les innovations partenariales	P.66
Master Class PI	P.67
	P.68

**DÉVELOPPER SES TALENTS DE FORMATEURS PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Intervenants	P.70
Concevoir et animer une action de formation	P.71
Génération INPI - CERPEP - La propriété industrielle au service de l'innovation	P.72
Génération INPI - Enseigner la propriété industrielle	P.73
	P.74

Les intervenants	P.76
Formations proposées par l'IEEPI en 2019	P.78
eFormations PI - Les enquêtes propriété intellectuelle - Serious game IEEPI de découverte de la PI	P.79
Planning des formations 2019	P.80

# QUELLE FORMATION SUIVRE À L'ACADÉMIE INPI POUR RÉPONDRE À MON BESOIN ?

## UN BESOIN INDIVIDUEL



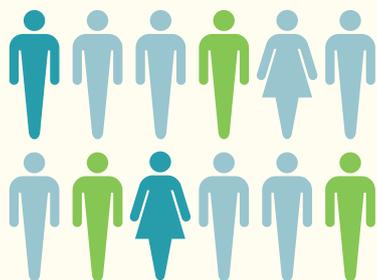
Je souhaite développer et faire reconnaître mes compétences en PI.

- > Certificat d'animateur propriété intellectuelle - CAPI
- > Certificat d'assistant brevets - CAB
- > Certificat d'assistant marques, dessins et modèles - CAM

Je souhaite m'initier, approfondir mes connaissances, me spécialiser dans les différents domaines de la PI.

- > L'offre catalogue

## UN BESOIN COLLECTIF



> **Master Class PI** : un expert INPI et un parrain spécialiste PI vous permettent d'identifier et de mettre en œuvre les leviers de développement stratégiques de votre entreprise. Vous structurez vos processus internes de gestion et gagnez en autonomie dans la sécurisation de vos innovations.



> **Des formations sur-mesure** : nos experts pédagogiques construiront avec vous la formation qui répondra au plus près des enjeux de votre entreprise.

Quel que soit votre besoin de formation en PI :

Contactez-nous **0 820 210 211** Service 0,10 € / appel  
+ prix appel

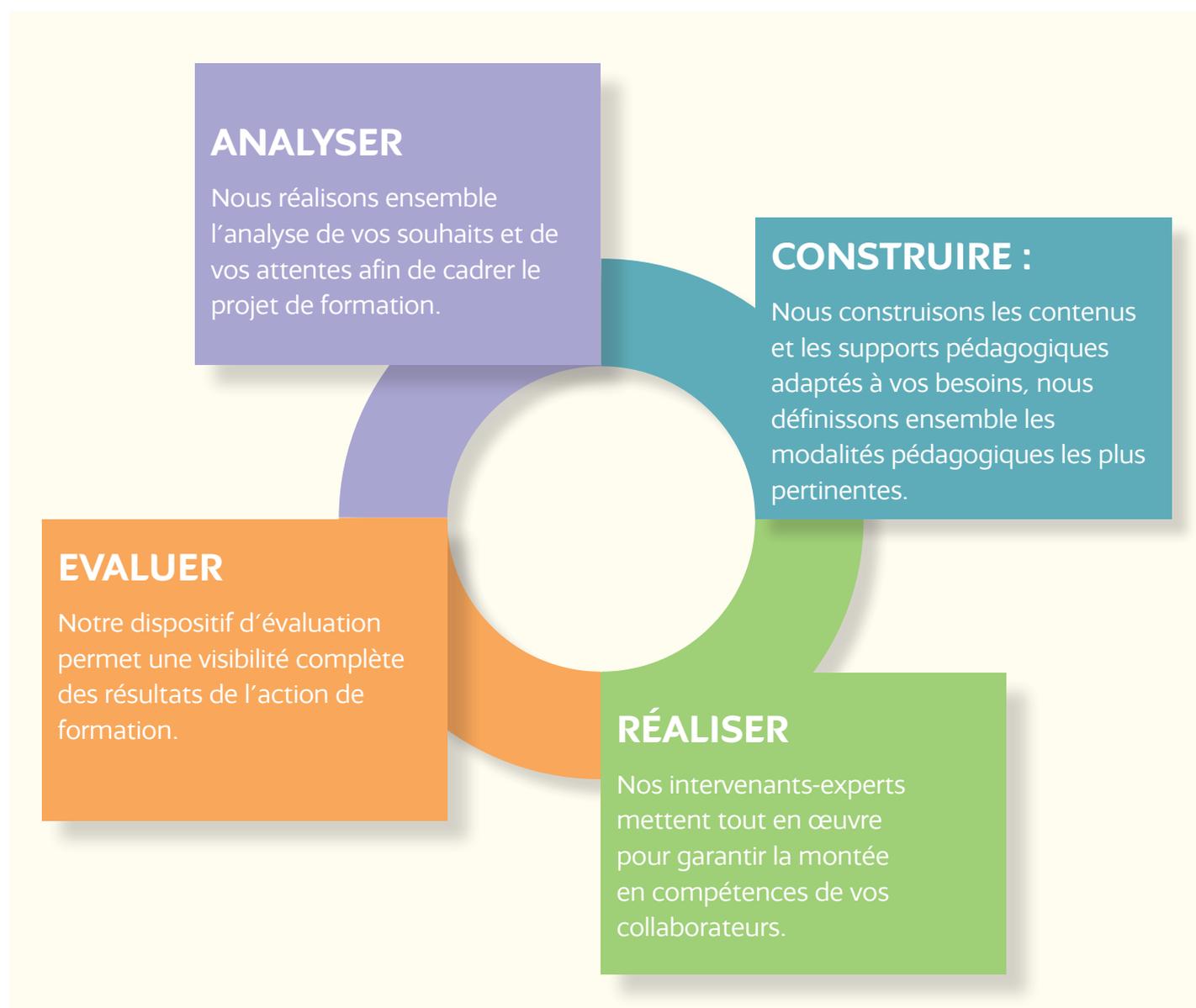
Courriel : [academie@inpi.fr](mailto:academie@inpi.fr)

# FORMATION SUR MESURE : UNE RÉPONSE SPÉCIFIQUE À VOS BESOINS

Soucieux de vous accompagner au mieux et de vous offrir une offre de formation ajustée à vos besoins, nous vous proposons de co-construire un programme de formation sur-mesure afin d'atteindre efficacement vos objectifs :

- > La personnalisation des formations à vos particularités (adaptation à l'entreprise, sa culture, ses enjeux...);
- > La création de modules spécifiques.

Toutes nos formations peuvent également être organisées dans votre entreprise.



Les formations sur-mesure font l'objet d'un devis.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : [academie@inpi.fr](mailto:academie@inpi.fr)

# LA QUALITÉ : NOTRE PRIORITÉ !

## EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

par les stagiaires

## ÉVALUATION DE SATISFACTION À CHAUD

par les stagiaires

par les formateurs

## ÉVALUATION DE SATISFACTION À FROID

par les stagiaires

## ÉVALUATION DU TRANSFERT EN SITUATION DE TRAVAIL

par le manager

### L'EXIGENCE QUALITÉ :



L'Académie INPI est à votre écoute.

L'INPI est qualifié OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).

Cette qualification porte sur les formateurs, la pédagogie et les conditions d'organisation des formations. Elle est renouvelée tous les 4 ans. La reconnaissance du professionnalisme est effectuée par des pairs.



L'INPI est un organisme de formation référencé sur le Datadock\*.

L'INPI remplit les critères qualités, fixés par la loi.

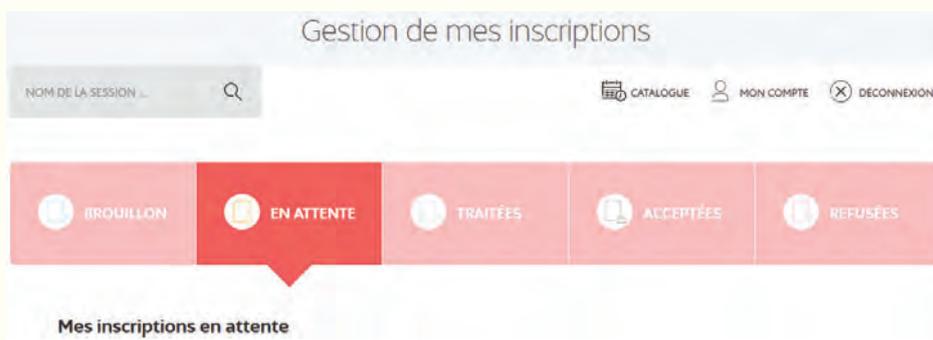
\*Le Datadock est une base de données qui référence les organismes de formation et permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier si les organismes de formation sont en conformité avec les 6 critères de qualité imposés par le décret du 30 juin 2015 (réforme de la formation).

# LEARN INPI, VOUS FACILITE LA FORMATION !

## VOUS ÊTES CLIENT...

Retrouvez notre offre de formation sur site [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) / Services & Prestations/Formations.

- > Accédez à votre espace client personnalisé
- > Retrouvez vos demandes d'inscriptions
- > Communiquez avec l'Académie INPI



## VOUS ÊTES STAGIAIRE...

Accédez, dès votre inscription, à votre espace de travail personnel pour :

- > Retrouver toutes les informations utiles à votre formation, vos co-apprenants, vos formateurs
- > Récupérer vos supports de cours
- > Echanger avec vos co-apprenants, avec vos formateurs, avec l'INPI
- > Aller plus loin en :
  - accédant à des ressources de formation interactives ;
  - approfondissant votre formation ;
  - découvrant l'ensemble de l'offre de formation de l'INPI.





---

## CERTIFICATS

CAPI : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle

CAB : Certificat d'Assistant Brevets

CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles

CAB, CAM, CAPI : Journées OPTIM' Actualiser et  
développer ensemble ses connaissances

---

## INTERVENANTS



### ALEXANDRE LEBKIRI

est **Conseil en propriété industrielle au sein du cabinet Camus Lebkiri** dont il est l'associé fondateur. Il est aussi titulaire d'un doctorat en microélectronique et microinformatique, diplômé de l'ISEP (Institut d'Electronique de Paris), du CEIPI (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle), de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) de Paris et d'un Master 2 Droit de l'entreprise. Après une expérience à la Direction des brevets de l'INPI, il a exercé dans un cabinet de Propriété Industrielle puis au sein de la direction R&D d'AREVA en tant que responsable corporate de la Propriété Intellectuelle pour le groupe AREVA NP. Par ailleurs, Alexandre est professeur associé à l'Université Paris 13 et anime également des conférences et des formations sur le thème de la PI notamment la formation certifiante CAPI France.

« La propriété intellectuelle, une boîte à outils au service de l'innovation. »



### CHRISTINE BERNARD

est **Responsable de la formation des juristes PI et Paralegals chez Inlex IP Expertise** depuis 2001. Elle conçoit et anime chaque mois un atelier de veille législative et réglementaire et dirige également le département Qualité et assure le développement du logiciel interne de gestion des droits de PI. Spécialiste de la gestion des droits de PI depuis une trentaine d'années dans plusieurs cabinets reconnus, Christine est formatrice de notre certificat d'assistant marques et dessins et modèles (CAM) depuis sa création en 2003. Elle anime notamment le module « procédures internationales en matière de dessins et modèles », ainsi que le training « procédures internationales ».

« La mondialisation rend essentielle une connaissance approfondie des procédures internationales en matière de propriété industrielle. »



### ISABELLE THILL

est **Conseil en propriété industrielle, Conseil Européen en Marques, Dessins et Modèles**. Après une première expérience de plusieurs années dans un cabinet à Hong-Kong, elle a rejoint le cabinet REGIMBEAU en 1997 dont elle est associée depuis 2013.

En charge de portefeuilles mondiaux, Isabelle a développé une expertise dans la stratégie de constitution et de défense de marques, de modèles et de noms de domaine.

Elle est intervenante dans le cadre du Master 2 affaires réglementaires de la Faculté de Pharmacie de Montpellier et à l'Ecole des Ponts ParisTech. Elle est également chargée d'enseignement à l'INPI depuis 2005 dans le cadre de notre Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles et y organise les séances de training des candidats.

« La marque, un outil juridique et un atout marketing pour l'entreprise. »



### VALÉRIE GENIN-SAMSON

est **Avocate spécialisée en Propriété Industrielle au sein du cabinet Lavoix** (dont elle est associée) depuis 1992. Diplômée d'une maîtrise en Droit des Affaires ainsi que d'un DESS en Propriété Intellectuelle, Valérie a exercé en tant que Conseil en Propriété Industrielle avant de (re)devenir avocate.

Elle est spécialisée dans les procédures marques et dessins et modèles, tant au niveau national, qu'europpéen et international, dans leurs contentieux, mais également en matière de droit d'auteur, de noms de domaine (avec pour ces derniers les procédures d'arbitrage auprès de l'OMPI) et de contrats en matière de propriété industrielle.

Valérie enseigne depuis de nombreuses années dans plusieurs de nos formations et notamment dans le cadre de notre Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI). Elle intervient dans ce cadre dans le module de deux jours sur les Marques et les Dessins et Modèles. Elle assure également une journée de formation sur la Protection du Design par les Dessins et Modèles.

« La propriété industrielle au service de votre activité. »



### EMMANUELLE JAEGER

est **Avocate fondatrice du cabinet MARCURIA**, cabinet d'avocats spécialisé en propriété intellectuelle depuis 2005. Lauréate de l'Ecole du Barreau de Paris, titulaire d'un DEA de Propriété Littéraire, Artistique et Industrielle ; elle est aussi mandataire agréé auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), et inscrite sur la liste des personnes qualifiées en Propriété Industrielle INPI Mention Marques, Dessins et Modèles.

Elle est également chargée d'enseignement en matière de Propriété Industrielle, notamment dans le cadre de notre certificat d'animateur propriété intellectuelle (CAPI).

« Tout savoir pour créer avec sérénité. »



# CAP I : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## PUBLIC

- Partenaires du développement économique et technologique des entreprises et des centres de recherche : organismes consulaires, organismes publics, structures de développement local, incubateurs, services de valorisation... qui ont à accompagner la protection et la valorisation des innovations.
- Chargés de mission, chargés d'affaires, conseillers techniques, consultants, animateurs technologiques ou économiques.

## OBJECTIFS

- Connaître les outils de la propriété intellectuelle mobilisables pour gérer les besoins de votre structure, en liaison avec les spécialistes en propriété industrielle ;
- Maîtriser les bases juridiques vous permettant d'assurer un rôle d'aide à la décision et d'orientation vis-à-vis des créateurs d'entreprises, PME, services R&D, universités, chefs de laboratoires et chercheurs....
- Développer un rôle d'interface avec les experts en propriété intellectuelle.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété intellectuelle et une expérience d'un an minimum dans la fonction.

## INTERVENANTS

Spécialistes en propriété intellectuelle en entreprises.  
Responsables de valorisation.  
Conseils en propriété industrielle.  
Avocats.  
Consultants.  
Ingénieurs et juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.  
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.  
Echanges d'expériences.  
Travaux pratiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Contrôle continu.  
Evaluation finale : épreuve écrites et orale.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :  
« OPTIM'CAP I »

## DURÉE

18 journées (126h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.  
Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.  
Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.  
Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.



- « Merci pour cette organisation toujours cousue main. »
- « Nombreuses interactions avec les participants sur des cas concrets. »
- « Grande hauteur de vue des formateurs et leur enthousiasme, la qualité des documents fournis. »



# CAP I : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## PROGRAMME

### MODULE 1 : 2 JOURS

**Panorama général de la propriété intellectuelle.**  
**Conventions internationales.**  
**Grandes organisations.**  
**L'INPI à votre service.**  
**Bases juridiques : le droit des obligations.**

Objectifs pédagogiques :

- Définir la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Connaître les conventions internationales et les organisations ;
- Connaître les bases juridiques en matière de droit des obligations.

### MODULE 2 : 3 JOURS

**Marques, dessins et modèles, propriété littéraire et artistique : acquisition, exploitation, défense des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des marques ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des dessins et modèles ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense du droit d'auteur.

### MODULE 3 : 2 JOURS

**Brevet français.**  
**Comment est rédigé un brevet ?**  
**Brevetabilité, liberté d'exploitation.**  
**Acquisition des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Définir le brevet d'invention et les critères de brevetabilité ;
- Connaître la structure d'un brevet et les informations contenues ;
- Connaître les étapes de la procédure de délivrance en France.

### MODULE 4 : 2 JOURS

**Extensions et dépendances des droits : brevet européen, PCT.**  
**Défense des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modalités et conditions de protection à l'étranger ;
- Connaître les modalités de défense des droits conférés par le brevet.

### MODULE 5 : 3 JOURS

**Sources documentaires. Exploitation des résultats de la veille.**  
**Savoir-faire.**

**Gestion de portefeuille PI.**

Objectifs pédagogiques :

- Savoir utiliser les bases de données ;
- Mobiliser les sources d'information PI ;
- Connaître les modalités de protection et valorisation du savoir-faire ;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de gestion de portefeuille PI.

### MODULE 6 : 2 JOURS

**Licences et cessions.**  
**Contrats de recherche - développement.**  
**Créations de salariés.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bonnes pratiques en matière de :
  - contrat de licence et de cession ;
  - accord de confidentialité ;
  - contrat de recherche et développement ;
- Savoir utiliser les cahiers de laboratoire ;
- Connaître la réglementation en matière de créations de salariés.

### MODULE 7 : 2 JOURS

**Management de la PI.**  
**Licensing out (points de négociation).**

Objectifs pédagogiques :

- Manager les activités de propriété intellectuelle de l'entreprise (risques, opportunités, coûts) en assurant la gestion du portefeuille de titres de protection ;
- Sensibiliser et former les collaborateurs à la démarche d'innovation de l'entreprise en intégrant la gestion de la propriété intellectuelle.

### MODULE 8 : 1 JOUR

**Training à l'examen final à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.**

Objectif pédagogique :

Se préparer à l'examen final.

### MODULE 9 : 1 JOUR

**Evaluation finale (écrit + oral).**

Objectif pédagogique :

Evaluer les connaissances acquises tout le long du certificat.





# CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

## PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

## OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures brevets aux niveaux national et international ;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers ;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle et une expérience d'un an minimum dans la fonction.

Maîtrise de l'anglais professionnel à l'écrit.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.

Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.

Consultants.

Avocats.

Ingénieurs et examinateurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les Principes généraux.

Echanges d'expériences.

Travaux pratiques

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Contrôle continu.

Evaluation finale : épreuves écrite et orale.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« OPTIM'CAB. »

## DURÉE

13 journées (91h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.

Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

« Les exercices pratiques sont un plus à chaque avancée de la formation. »

« Tous les intervenants sont très compétents dans leur domaine, dynamiques et pédagogues. Ils sont passionnés par leur métier et cela se ressent. »



# CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

## PROGRAMME

### MODULE 1 : 2 JOURS

#### Le contexte professionnel :

- Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle ;
- Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise ;
- Organisation professionnelle ;
- Organisation judiciaire.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à sa disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise.

### MODULE 2 : 3 JOURS

#### La procédure brevet en France.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les pièces constitutives du dépôt et la phase de dépôt ;
- Maîtriser les phases de réception, recevabilité, autorisation de divulguer ;
- Connaître les phases d'examen administratif et technique ;
- Savoir comment et à quelles conditions rectifier un dossier de brevet ;
- Maîtriser les conséquences de la publication ;
- Maîtriser la phase d'établissement et de réponse au rapport de recherche préliminaire ;
- Maîtriser la phase de délivrance du brevet ;
- Maîtriser les moyens de recours ;
- Présentation et contenu du Registre National des Brevets ;
- Connaître les procédures de maintien en vigueur des brevets et CCP ;
- Maîtriser la procédure d'inscription des brevets.

### MODULE 3 : 2 JOURS

#### La procédure internationale selon le PCT.

#### Travaux pratiques / procédures françaises, européennes et PCT.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre du PCT ;
- Savoir déposer une demande internationale ;

- Identifier les acteurs et étapes de la phase internationale ;
- Se familiariser avec la recherche internationale ;
- Maîtriser la thématique des modifications d'une demande internationale ;
- Connaître les principales taxes du PCT et les délais de paiement ;
- Connaître les principales démarches pour l'ouverture de la phase nationale ;
- Savoir retirer une demande internationale dans les temps ;
- Connaître les modalités spéciales en cas de dépôt de listage des séquences et de matériel biologique.

### MODULE 4 : 3 JOURS

#### La procédure européenne.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les formalités de dépôt d'une demande de brevet EP ;
- Savoir calculer un délai et les solutions possibles en cas de non-respect de ce délai ;
- Connaître les formalités de recherche et de publication d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités d'examen d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités de délivrance et de validation d'un brevet EP ;
- Connaître les formalités pour former opposition ;
- Connaître les procédures de limitation, de révocation et de recours ;
- Connaître les formalités des inscriptions.

### MODULE 5 : 2 JOURS

#### Les recherches d'information propriété industrielle.

#### Training évaluation finale.

#### Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les formalités d'inscription en ligne ;
- Maîtriser les formalités de dépôt électronique auprès des différents offices ;
- Maîtriser les formalités de paiement des annuités en ligne ;
- Connaître les bases de données disponibles et savoir les utiliser ;
- Se préparer à l'examen final.

### MODULE 6 : 1 JOUR

#### Evaluation finale (écrit + oral)

#### Objectif pédagogique :

Evaluer les connaissances acquises tout le long du certificat.

# CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



## PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

## OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures marques aux niveaux national et international ;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers ;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle et une expérience d'un an minimum dans la fonction.

Maîtrise de l'anglais professionnel à l'écrit.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.  
Consultants.  
Avocats.  
Juristes et examinateurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Echanges d'expériences.

Travaux pratiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Contrôle continu.

Evaluation finale : épreuves écrite et orale.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« OPTIM'CAM »

## DURÉE

13 journées (91h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.

Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.



« L'expérience des formateurs, l'interaction entre formateurs et participants. »

« Les cas concrets exposés par les formateurs pour illustrer toute la partie théorique. »

# CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

## PROGRAMME

### MODULE 1 : 2 JOURS

#### Le contexte professionnel :

- Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle ;
- Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise ;
- Organisation professionnelle ;
- Organisation judiciaire.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise

### MODULE 2 : 3 JOURS

#### La procédure marques, dessins et modèles en France.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de marque, dessins et modèles en France ;
- Maîtriser les différentes étapes des procédures d'enregistrement et de renouvellement de la marque ;
- Maîtriser les différentes étapes de procédures d'enregistrement et de prorogation du dessin et modèle ;
- Maîtriser la procédure d'opposition ;
- Maîtriser la procédure contentieuse.

### MODULE 3 : 2 JOURS

#### Les procédures marques, dessins et modèles de l'Union Européenne.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de la marque en Europe ;
- Connaître les caractéristiques, les procédures de dépôts et l'existence de la marque de l'Union Européenne ;
- Connaître les conditions de protection et de dépôt de dessins et modèles communautaire ;
- Connaître la procédure de dépôt d'un dessin et modèle communautaire et savoir remplir les formulaires.

### MODULE 4 : 3 JOURS

#### Les procédures des marques internationales selon le système de Madrid ; des dessins et modèles selon le système de La Haye.

#### Training sur les procédures françaises, européennes et internationales.

#### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux de la marque internationale ;
- Maîtriser la procédure de dépôt d'une marque internationale ;
- Connaître le déroulement et les délais de la procédure d'enregistrement internationale ;
- Maîtriser les événements postérieurs à l'enregistrement international (dépendance, désignation, limitation postérieures), l'inscription et le renouvellement.

### MODULE 5 : 2 JOURS

#### Les recherches d'information propriété industrielle.

#### Training à l'évaluation finale à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

#### Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les outils en ligne de l'INPI ;
- Connaître les bases disponibles et savoir les exploiter ;
- Se préparer à l'examen final.

### MODULE 6 : 1 JOUR

#### Evaluation finale (écrit + oral)

#### Objectif pédagogique :

Evaluer les connaissances acquises tout le long du certificat.

# CAB, CAM, CAPI : JOURNÉES OPTIM' ACTUALISER ET DÉVELOPPER ENSEMBLE SES CONNAISSANCES

## PUBLIC

Toutes personnes ayant suivi l'un des certificats :

- Certificat d'assistant brevets (CAB) ;
- Certificat d'assistant marques, dessins et modèles (CAM) ;
- Certificat d'animateur propriété intellectuelle (CAPI).

## OBJECTIFS

- Intégrer les points d'actualité à prendre en compte dans la pratique professionnelle ;
- Structurer les connaissances par les réponses apportées aux questionnements relatifs au contenu du certificat suivi ;
- Résoudre des situations pratiques.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi le CAB, le CAM ou le CAPI.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.  
Consultants.  
Ingénieurs et juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et documentaires.  
Echanges d'expériences.  
Travaux pratiques.  
Réponses aux questions des participants :

- Recueil préalable des questions permettant aux intervenants de bâtir le contenu de la journée ;
- Les questions les plus souvent citées seront traitées durant la journée ;
- Les autres questions feront l'objet d'une réponse écrite remise aux participants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PROGRAMME

Evolutions juridiques récentes.  
Echanges de bonnes pratiques.  
Points de vigilance.  
Evolution des métiers.

Un formulaire de recueil d'attentes est adressé lors de la préinscription. **Le renvoi de ce formulaire dûment complété est impératif deux mois avant le stage.**

## DURÉE

1 journée (7h)

## DATES ET INSCRIPTION

1 journée (7h)



**OPTIM' CAPI**

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



**OPTIM' CAB**

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



**OPTIM' CAM**

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Comme toujours, les échanges des expériences, l'apport professionnel des formateurs sont des éléments enrichissants. »  
« Les formateurs abordent les points pertinents, de façon intéressante et professionnelle, pour une mise à jour ou un rappel des 3 dernières années. Bon échange entre participants. »





---

## DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Comprendre la propriété intellectuelle

Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise

Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche

Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique

---

## INTERVENANTS



### MARIE-ANNE CHASSAING

est **Juriste au service de l'opposition du département des marques et dessins et modèles de l'INPI**. Elle est titulaire de deux troisièmes cycles de droit en propriété intellectuelle et en droit communautaire. Marie Anne gère les dossiers d'oppositions à l'enregistrement des marques et est également amenée à examiner des demandes d'enregistrement. Elle anime régulièrement et depuis plusieurs années des formations en PI, seule ou en binôme avec des conseils en PI ou des avocats. Marie Anne intervient sur de nombreuses formations, notamment sur notre thème « Protéger les marques et dessins et modèles » en France et à l'étranger.



### FLORENCE BRÈGE

est **Responsable du service des Dessins et Modèles de l'INPI**. Elle a intégré l'Institut comme juriste à la Direction des Marques, Dessins et Modèles, d'abord au service de l'examen des marques, puis au service des oppositions. Titulaire d'une maîtrise en droit privé, d'un DESS de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et du CEIPI (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle) Marques, Dessins et Modèles, elle est également inscrite sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle mention « Marques, Dessins et Modèles ». Florence représente l'INPI auprès de l'EUIPO et de l'OMPI pour toutes les questions relatives aux dessins et modèles et intervient dans de nombreuses formations à la PI.



### FRANÇOIS-XAVIER LANGLAIS

est **Avocat associé co-fondateur du Cabinet Quantic Avocats**, cabinet d'avocats spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, droit de l'informatique et des données personnelles. Inscrit au barreau de Paris, François-Xavier Langlais est diplômé du DESS en propriété industrielle de l'Université Paris 2 et d'un LLM en droit de la propriété intellectuelle de l'Université Queen Mary College à Londres. François-Xavier a exercé pendant plusieurs années au sein de deux Cabinets reconnus dans le domaine de la propriété industrielle puis, en tant qu'avocat détaché au sein d'une entreprise internationale, avant de créer son Cabinet. Il est également chargé d'enseignement en matière de Propriété Intellectuelle et intervient dans plusieurs formations en droit de la propriété intellectuelle et de l'informatique. [« Connaître la propriété industrielle et sécuriser efficacement ses innovations c'est déjà se procurer un avantage compétitif par rapport à ses concurrents. »](#)



# COMPRENDRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## PUBLIC

Toutes personnes concernées par la protection des créations et des inventions, leur propriété ainsi que les stratégies de protection et de valorisation.

## OBJECTIFS

- Distinguer les éléments protégeables et non protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les moyens adéquats de protection des différents aspects protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle existantes ;
- Connaître les règles applicables en matière de création de salarié et d'invention de salarié.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle.

## PROGRAMME

### Créations/inventions protégeables :

- Distinguer les œuvres artistiques des inventions, des signes distinctifs ;
- Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une création ;
- Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une invention.

### Outils de protection :

- Identifier les différents moyens de protection ;
- Identifier les critères de protection.

### Intérêts de la propriété intellectuelle :

- Identifier les différentes utilisations possibles de la propriété intellectuelle ;
- Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle possibles.

### Titularité des droits de propriété intellectuelle :

- Identifier les droits d'un créateur salarié par rapport à son entreprise et inversement ;
- Identifier les droits d'un inventeur salarié par rapport à son entreprise et inversement

## INTERVENANT

Ingénieur ou juriste de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :

- E-learning (1 module avant formation, environ 15 minutes ; 3 modules optionnels pour aller plus loin, environ 15 minutes par module) ;
- Formation présentielle.

Méthode co-active et méthode co-constructive.  
Remise de mémos.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :

- « Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise »
- « Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche »

## DURÉE

1 jour (7h) + 15 minutes pour le module e-learning avant formation + 15 minutes par module e-learning après formation (facultatifs).

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« Nous ne sommes pas dans la théorie mais dans la réalité de ce que nous pouvons vivre au quotidien. »

# ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

## PUBLIC

Acteurs de la vie économique : chefs d'entreprise, chefs de projet, créateurs d'entreprise ...

## OBJECTIFS

- Découvrir des notions sur le droit d'auteur, la protection des 3 titres de propriété industrielle à l'étranger et sur la contrefaçon ;
- Savoir lier la propriété intellectuelle à la vie de l'entreprise en découvrant la veille (en ligne) et les stratégies propres à la propriété industrielle ;
- Connaître les grands principes de la propriété intellectuelle pour en découvrir les bonnes pratiques et pièges à éviter pour une entreprise.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle » ou avoir les connaissances équivalentes.

## PROGRAMME

### Les grands principes de la propriété intellectuelle :

- Retour sur les 3 titres de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle) ;
- Retour sur le droit d'auteur.

### La protection à l'étranger :

- Etendre sa protection en Europe et à l'international.

### Notions de contrefaçon :

- Définition et différents actes ;
- Mesures provisoires ;
- Sanctions.

### Propriété industrielle et entreprise :

- La veille et les bases de données. A quoi ça sert ? Comment procéder ?
- La stratégie PI et la valorisation. Pour quoi ? Comment ?

## INTERVENANTS

Spécialiste propriété industrielle en entreprise.  
Juriste de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :

- E-learning (1 module avant formation) ;
- Formation présentielle.

Méthodes affirmative, interrogative.

Jeux pédagogiques.

Infographie, vidéos.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :

« Protéger les brevets : initiation »

« Protéger les marques : initiation »

« Protéger le design par les dessins et modèles »

## DURÉE

1 jour (7 h) + 1 module e-learning de 15 minutes avant formation

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Les échanges entre participants confrontés directement à des questions PI dans leur vie professionnelle. »

« La pertinence et les connaissances très poussées des formateurs. »



# ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA RECHERCHE

## PUBLIC

Chercheurs des secteurs public et privé, nouveaux chargés d'affaires (services de valorisation)...

## OBJECTIFS

- Pouvoir intégrer la propriété industrielle dans la vie du chercheur ;
- Connaître les règles applicables en matière de titularité des droits ;
- Découvrir les notions sur le licensing.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation « Comprendre la Propriété Intellectuelle » ou avoir les connaissances équivalentes.

## PROGRAMME

### Retour sur le brevet

#### La propriété industrielle dans le quotidien du chercheur :

- Les sources d'informations ;
- Cahiers de laboratoire ;
- Droits du chercheur ;
- Publication / brevet.

#### Focus sur la titularité des droits :

- Qui ?
- Droits et obligations de l'inventeur ;
- Cas particuliers.

#### Valorisation : Licensing

- Les services compétents / les partenaires ;
- En pratique (A savoir, A éviter).

## INTERVENANT

Responsable de valorisation d'un organisme public

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :

- E-learning (1 module avant formation) ;
- Formation présentielle.

Méthode affirmative, interrogative.

Jeux pédagogiques.

Infographie.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :

« Protéger les brevets : initiation »

« Protéger les brevets : perfectionnement »

« Protéger les marques : initiation »

« Protéger le design par les dessins et modèles »

## DURÉE

1 jour (7 h) + 1 module e-learning de 15 minutes avant formation

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Le formateur : sa connaissance du terrain, son partage d'expérience. »

# ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

## PUBLIC

Acteurs de l'économie numérique : les chefs d'entreprises, chefs de projet, ingénieurs, chargés de production, agents du développement économique et technologique,...

## OBJECTIFS

- Acquérir les essentiels de la propriété intellectuelle adaptés aux créations numériques ;
- Connaître le cadre juridique relatif à la pratique de l'utilisation de l'outil Internet ;
- Prendre les précautions juridiques nécessaires à la diffusion de contenu.

## PRÉREQUIS

Il est indispensable d'avoir quelques notions de base en propriété intellectuelle ou d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle ».

## PROGRAMME

### Le contexte de la propriété intellectuelle :

- Bref historique ;
- Objet de la propriété intellectuelle.

### La protection des œuvres numériques par le droit d'auteur.

### La protection des œuvres numériques par les titres de propriété industrielle.

### Droits et obligations des parties :

- Régimes juridiques de différentes œuvres ;
- Contrat de cession de droit.

### Relations avec les tiers : utilisateurs, Etat et contrefacteurs.

## INTERVENANTS

Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :

- « Protéger les brevets : Perfectionnement »
- « Protéger les marques : Perfectionnement »
- « Protéger le design par les dessins et modèles »
- « Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Mise à jour des connaissances pour un sujet en constante évolution. »



---

## PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Protéger le design par les Dessins et Modèles

Protéger les marques : Initiation

Protéger les marques : Perfectionnement

Zoom sur : Les procédures de la marque française

Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union Européenne

Zoom sur : Les procédures de la marque internationale

Maîtriser les outils électroniques de dépôt Marque

Maîtriser les outils électroniques de dépôt Dessins et Modèles

Pour aller plus loin : Défendre les noms de domaine

Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur

Pour aller plus loin : Protéger les signes d'origine et de qualité

---

## INTERVENANTS



### CLAIRE ARDANOY

est **Avocate fondatrice du cabinet MARCURIA**, cabinet d'avocats spécialisé en propriété intellectuelle. Inscrite au barreau de Paris, Claire est diplômée d'une maîtrise droit des affaires et d'un DESS Accords et propriété industrielle, elle est mandataire agréé auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO) et inscrite sur la liste des personnes qualifiées en Propriété Industrielle INPI Mention Marques, Dessins et Modèles.

Claire exerce dans le domaine de la Propriété Industrielle depuis 1985. Elle débute son activité tout d'abord au sein de deux sociétés françaises puis elle rejoint en 1990 un cabinet d'avocats. En 1999, elle prend la responsabilité du département Marques / Dessins et Modèles d'un Cabinet de Conseil en Propriété Industrielle parisien jusqu'en 2004. En 2005, Claire fonde avec Emmanuelle JAEGER le cabinet MARCURIA issu du regroupement d'avocats spécialisés en Propriété Intellectuelle et d'anciens Conseils en Propriété Industrielle.

Elle est également chargée d'enseignement en matière de Propriété Industrielle, et intervient dans plusieurs de nos formations.

« **Savoir protéger ses droits avec efficacité.** »



### PIERRE CHARRIER

Titulaire d'un 3ème cycle en Propriété Industrielle, Pierre CHARRIER a commencé sa carrière en 1991 comme Juriste dans un Cabinet à dominante « Brevet », ce qui lui a permis d'apprécier toute la richesse des droits de Propriété Industrielle qui se situent au carrefour du droit, de la technologie et de l'économie. Il a continué sa carrière en tant que **Conseil en Propriété Industrielle** spécialisé plus particulièrement en droit des marques dans deux autres Cabinets tout en animant parallèlement des sessions de formation en droit des marques pour l'INPI et pour l'Ecole de Formation du Barreau de Paris (EFB).

« **Faire prendre conscience de l'extraordinaire potentiel de protection offert par les droits de Propriété Intellectuelle, pourvu que les droits choisis et constitués soient adaptés au projet de l'entreprise.** »



### HÉLOÏSE TRICOT

est **Juriste au service d'examen et d'opposition des marques du Département des marques et dessins et modèles de l'INPI.**

Titulaire d'un troisième cycle en propriété intellectuelle, elle a débuté à l'Institut en tant que juriste au service de l'examen.

Héloïse instruit les procédures d'opposition à l'enregistrement des marques, rédige les décisions et procède à l'enregistrement des titres.

Elle anime régulièrement et depuis plusieurs années de nombreuses formations PI, seule ou en binôme avec des conseils en PI ou des avocats, auprès de publics variés et intervient notamment dans notre certificat d'assistant marques et dessins et modèles (CAM).

# PROTÉGER LE DESIGN PAR LES DESSINS ET MODÈLES

## PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables marketing et publicitaires, designers, juristes chargés de valoriser les créations d'entreprises industrielles, de commerce ou de services.

## OBJECTIFS

Connaître les dispositions régissant les dessins et modèles aux niveaux national, international et de l'Union Européenne.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété industrielle ou d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle ».

## PROGRAMME

### La thèse de l'unité de l'art.

#### Les dessins et modèles :

- Définition. Caractères particuliers. La nouveauté ;
- Le dépôt, la durée du droit. L'extension des droits.

#### Droit de priorité et options possibles de protection à l'étranger.

#### L'enregistrement international selon l'Arrangement de La Haye :

- Principes généraux. Qui peut déposer ?
- Actes de 1934, de 1960 et de 1999 : pays et règles applicables ;
- Contenu de la demande ;
- Modifications de l'enregistrement international.

#### Les dessins ou modèles communautaires :

- Condition, étendue et durée de la protection ;
- Dépôt de la demande et procédure d'enregistrement ;
- Droit du dessin ou modèle communautaire ;
- Effet du dessin ou modèle communautaire ;
- Nullité ;
- Dessins et modèles communautaires comme objets de propriété.

## INTERVENANTS

Avocats.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« animateurs professionnels et à l'écoute; beaucoup d'exemples très concrets qui permettent de comprendre plus rapidement. »

« Les points de droit étaient chaque fois illustrés par des exemples de jurisprudence qui ont suscité le dialogue et l'envie d'approfondir le sujet. »

# PROTÉGER LES MARQUES : INITIATION

## PUBLIC

Toutes personnes concernées par la protection et la valorisation des marques souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

## OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie, les notions de base du droit des marques ;
- Maîtriser les notions de base des procédures des marques.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle.

## PROGRAMME

**Le patrimoine intellectuel de l'entreprise : distinction entre brevet, marque, dessins et modèles.**

**Les marques en France :**

- La création de marque ;
- Les conditions de validité d'une marque ;
- La disponibilité de la marque : la recherche d'antériorité ;
- L'acquisition du droit.

**Les marques à l'étranger :**

- Le droit de priorité ;
- Les dépôts par pays ;
- L'Arrangement et le Protocole de Madrid : la marque internationale ;
- La marque de l'Union Européenne.

**Le maintien et la défense du droit.**

## INTERVENANTS

Avocats.  
Conseils en propriété industrielle.  
Juristes et examinateurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Protéger les marques : Perfectionnement »

« Zoom sur : Les procédures de la marque française »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Clarté, concision et professionnalisme des intervenants pour une personne comme moi qui ne connaissait rien aux marques. »

« Contenu bien structuré et bien exemplifié. »

# PROTÉGER LES MARQUES : PERFECTIONNEMENT

## PUBLIC

Toutes personnes maîtrisant les principes généraux du droit des marques souhaitant se perfectionner en la matière : les chefs d'entreprises, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises, ...

## OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances en droit des marques ;
- Définir des choix stratégiques en matière de marques ;
- Savoir mieux gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire que les participants maîtrisent la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

## PROGRAMME

### Obtenir une marque en France :

- Rappel du droit des marques en France ;
- L'acquisition du droit de marque par le dépôt ;
- Le maintien du droit : le renouvellement.

### La marque internationale :

- Choix des stratégies et des moyens en matière de protection des marques à l'étranger ;
- Dépôts nationaux ;
- Le système de Madrid (Arrangement et protocole).

### La marque de l'Union Européenne.

- Présentation générale de la marque de l'Union Européenne ;
- Les textes applicables ;
- La procédure de dépôt.

### Gérer un portefeuille marques :

- Détermination des moyens ;
- Adoption d'une stratégie.

### Défendre ses droits :

- Appréciation de la contrefaçon ;
- Les différentes atteintes à la marque ;
- La sanction.

### Perte des droits :

- La déchéance ;
- La nullité

## INTERVENANTS

Avocats.  
Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.  
Juristes et examinateurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :  
« Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union Européenne »

## DURÉE

3 jours (21h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« Formation très complète qui permet d'aborder les marques de différents points de vue : examinateur et déposant (mandataire et entreprise). »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE FRANÇAISE

## PUBLIC

Toutes personnes ayant à gérer les procédures administratives, du dépôt à l'enregistrement de marques.

## OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits ;
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Etudier les objections émises par l'INPI.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

## PROGRAMME

**Rappel sur les éléments constitutifs de la marque.**  
**Les procédures d'acquisition et de maintien du droit.**  
**La demande d'enregistrement.**  
**L'examen sur le fond.**  
**L'examen des observations des tiers.**  
**L'examen administratif.**  
**L'examen des oppositions.**  
**Le renouvellement.**  
**Le registre national des marques.**

## INTERVENANTS

Examineurs fond et forme de l'INPI.  
Juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



Ce que nos stagiaires apprécient

« La possibilité d'échanger avec des praticiens qui connaissent très bien le sujet, présentent des problématiques auxquelles ils ont été confrontés et comment ils les ont résolues. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

## PUBLIC

Responsables de service de propriété industrielle, responsables de service marketing et commercial, juristes.

## OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux d'un dépôt de marque de l'Union Européenne ;
- Maîtriser les dispositions réglementaires.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

## PROGRAMME

**Les choix stratégiques de l'entreprise en matière de protection à l'étranger.**

**Le contexte réglementaire de la marque de l'Union Européenne.**

**Analyse du système de la marque de l'Union Européenne - textes et pratique :**

- Le dépôt de la demande ;
- L'examen de la demande ;
- Les recherches d'antériorité ;
- La publication ;
- Les observations – les oppositions des tiers ;
- L'enregistrement de la marque ;
- Les transformations en demandes nationales ;
- L'exploitation et la perte du droit ;
- Les procédures de recours ;
- La défense des droits.

**Intérêt économique de la marque de l'Union Européenne.**

## INTERVENANTS

Avocats.  
Juristes en entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :  
« Zoom sur : Les procédures de la marque internationale »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos stagiaires apprécient



« Les intervenants/formateurs sont passionnés et passionnants. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE INTERNATIONALE

## PUBLIC

Toutes personnes amenées à gérer les procédures administratives de la demande internationale des marques.

## OBJECTIFS

Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention et de maintien en vigueur des droits.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Perfectionnement ».

## PROGRAMME

### Procédures d'enregistrement international des marques :

#### l'Arrangement et le Protocole de Madrid :

- Le système de Madrid : deux traités applicables ;
- L'Arrangement de Madrid ;
- Le Protocole de Madrid ;
- Un règlement d'exécution commun.

#### La demande internationale :

- Quel est le traité applicable ?
- Qui peut déposer ?
- Où déposer ?
- Comment déposer ?
- Le coût ?
- Travaux pratiques sur formulaires d'enregistrement.

#### Les effets de l'enregistrement international :

- Les refus de protection ;
- La règle de dépendance ;
- Les inscriptions ;
- Les désignations postérieures ;
- Le renouvellement.

#### Les outils documentaires et d'informations.

## INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).  
Spécialistes en droit des marques.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Apporte une vision globale de l'enregistrement international des marques. »

# MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT MARQUE

## PUBLIC

Personnes en charge de l'administration des marques en cabinet ou en entreprise.

## OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail marque ;
- Réaliser un dépôt en ligne de marque ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

## PRÉREQUIS

Il est recommandé de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques.

## PROGRAMME

**La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail marque.**

**Présentation du portail marque et ses différentes fonctionnalités.**

**Le dépôt en ligne d'une marque :**

- Types de dépôt ;
- Notion d'intervenants ;
- Produits et services ;
- Types de Marque ;
- Options du dépôt (priorité, collective...)
- Paiement ;
- Récapitulatif ;
- Les documents réceptionnés après le dépôt.

**La suite du dépôt :**

- Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
- Comment répondre à une objection de l'INPI ?
- Comment faire un retrait de marque ?
- Comment demander une rectification d'erreur matérielle.

**Les observations de tiers.**

## INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« Formation pratique pour mieux connaître les outils électroniques de dépôt de Marque. »

# MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DESSINS ET MODÈLES

## PUBLIC

Personnes en charge de l'administration des dessins et modèles en cabinet ou en entreprise.

## OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail dessins et modèles ;
- Réaliser un dépôt en ligne de dessins ou modèles ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

## PRÉREQUIS

Il est recommandé de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des dessins et modèles.

## PROGRAMME

**La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail dessins et modèles.**

**Présentation du portail dessins et modèles et ses différentes fonctionnalités.**

**Le dépôt en ligne d'un dessin ou d'un modèle :**

- Notion d'intervenants ;
- Désignation ;
- Représentation des modèles ;
- Options du dépôt (priorité, extension Polynésie française...) ;
- Paiement ;
- Récapitulatif ;
- Les documents réceptionnés après le dépôt.

**La suite du dépôt :**

- Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
- Comment répondre à une objection de l'INPI ?
- Comment faire un retrait d'un dessin ou d'un modèle ?
- Comment renoncer à l'ajournement ?
- Comment demander une rectification d'erreur matérielle ?

## INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Les échanges entre participants utilisateurs de ces outils. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : DÉFENDRE LES NOMS DE DOMAINE

## PUBLIC

Toutes personnes concernées par les noms de domaine, de tout horizon (juridique, marketing, technique) et plus particulièrement, les déposants de noms de domaine, les référents noms de domaine en entreprise, les personnes associées à la gestion du dossier, les collaborateurs des bureaux d'enregistrement...

## OBJECTIFS

- Acquérir les bases fondamentales permettant de gérer le dossier nom de domaine d'une entreprise en lien avec les différents intervenants sur le dossier ;
- Comprendre l'intérêt de réserver un nom de domaine ;
- Comprendre comment interagissent les différents acteurs ;
- Relier les noms de domaine aux stratégies d'entreprise : identité/marques, présence sur internet, sécurité ;
- Connaître les modalités de dépôts, les bonnes pratiques et les erreurs à ne pas commettre ;
- Savoir gérer un litige, depuis l'évaluation de la situation jusqu'aux différentes options possibles de règlement.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

## PROGRAMME

### Introduction :

- Où rencontre-t-on des noms de domaine ?
- A quoi servent-ils ?
- Pourquoi sont-ils importants pour l'entreprise ?

### Fonctionnement :

- Aperçu du fonctionnement technique des noms de domaine (contraintes techniques possibles).

### Les acteurs de l'univers des noms de domaine :

- Familiarisation avec les différents intervenants dans ce secteur et leurs fonctions (ICANN, registres, bureaux d'enregistrement, titulaires).

### Stratégie de nommage :

- Quels noms de domaine réserver ?
- Selon quels critères ?
- Faire le lien entre ces choix et les autres stratégies d'entreprise (marques, présence sur internet, sécurité...)?

### Gestion de portefeuille de noms de domaine :

- Les principes à connaître : bonnes pratiques, erreurs à éviter ;
- Principes d'organisation de la gestion du dossier en interne.

## Les attaques sur les marques via les noms de domaine – les utilisations frauduleuses

- Pourquoi est-ce important de protéger les marques en tant que noms de domaine ?
- Les différents types d'abus. Limites des approches défensives « absolues ».
- Solutions possibles.

## Noms de domaine et sécurité

- Sécuriser la gestion d'un portefeuille de noms de domaine.
- Les différents types d'attaques possibles ciblant les noms de domaine, s'en prémunir.

## Conduite des litiges

- Evaluer les tenants et les aboutissants d'une situation potentiellement contentieuse.
- Les options possibles.
- Développement autour des procédures judiciaires mises en œuvre par la plupart des registres (SYRELI, ADR...) et/ou l'OMPI (UDRP, URS).

## Valorisation des noms de domaine

- La contribution des noms de domaine à création de valeur pour l'entreprise,

## INTERVENANTS

Expert de l'AFNIC (Association française pour le nommage Internet en coopération).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés.

Echanges avec les intervenants.

Mise en situation.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Très bonne maîtrise du sujet par le praticien. »  
« Bonne association théorie/cas pratique - langage clair, précis. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER LE DESIGN PAR LE DROIT D'AUTEUR

## PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables marketing et publicitaires, designers, juristes chargés de valoriser les créations d'entreprises industrielles, de commerce ou de services.

## OBJECTIFS

Acquérir la terminologie et les notions de base du droit d'auteur appliquées à la protection du design.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est attendu pour suivre cette formation si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle.

## PROGRAMME

**Le droit d'auteur : Définition et introduction.**  
**Les conditions de protection.**  
**La titularité des droits.**  
**Les droits conférés.**  
**L'exploitation des droits.**  
**La défense des droits.**  
**La protection internationale.**

## INTERVENANTS

Avocats.  
Conseils en propriété industrielle.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Protéger le design par les dessins et modèles »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« L'importance de la protection des droits d'auteur est rapidement mise en évidence. »  
« Beaucoup d'exemples et de jurisprudences. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER LES SIGNES D'ORIGINE ET DE QUALITÉ

## PUBLIC

Toutes personnes concernées par la protection des signes d'origine et de qualité (appellations d'origine, indications géographiques) et des notions voisines (marques collectives, marques de certification).

## OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie ;
- Connaître les modalités nationales, internationales et communautaires en matière de protection, de contrôle, d'exploitation, et de défense des signes d'origine et de qualité.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle.

## PROGRAMME

### Définition des signes d'origine et de qualité :

- AOC ;
- AOP ;
- IGP ;
- Indication géographique des produits industriels et artisanaux ;
- Notions voisines (Marques collectives, marques de certification ...).

### Les enjeux des signes d'origine et de qualité au plan national et international.

### Les signes d'origine et de qualité et leurs impacts au plan économique.

### Les évolutions du champ de protection aux produits non agroalimentaires.

### Modalités de protection :

- En France ;
- Dans l'Union Européenne ;
- A l'étranger.

### Défendre ses droits.

### Rôles des organismes et des acteurs concernés (organisme de contrôle, les organismes demandeurs).

## INTERVENANTS

Spécialistes de la protection des signes d'origine et de qualité.  
Juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Les +  
de cette  
formation

1 jour pour tout savoir sur les signes d'origine et de qualité !



---

# PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Protéger les brevets : Initiation

Protéger les brevets : Perfectionnement

Zoom sur : Les procédures du brevet français

Zoom sur : Les procédures du brevet européen

Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) - initiation

Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) - perfectionnement

Maîtriser les outils électroniques de dépôt Brevet

Pour aller plus loin : Protéger les logiciels et les bases de données

Pour aller plus loin : Protéger l'innovation dans le domaine du vivant

Pour aller plus loin : Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA

---

## INTERVENANTS



### DIDIER HILLION

est **Responsable de la Direction Propriété Intellectuelle de Renault**. Entré à la Direction de la Recherche, il a ensuite pris la responsabilité du Département Brevet puis celle de la Direction PI qui a été créée suite à ses implications sur les aspects contractuels PI et les approches stratégiques.

Didier est également Vice-Président du Conseil d'Administration de l'INPI, membre de la Chambre de discipline de la CNCPI et Président de la partie brevet du COMPI, au MEDEF. Il intervient dans de nombreuses formations sur les aspects stratégiques PI en se basant sur son expérience.



### ELODIE DURBIZE

est **Chargée de mission juridique brevets au sein du Service Juridique et International de l'INPI**. Ingénieure, diplômée de l'Institut d'Optique Graduate School (Supoptique) et du CEIPI (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle), elle est également titulaire de l'EQF brevets (examen de qualification en vue de l'inscription sur la liste des personnes qualifiées en PI mention brevets).

Elodie a intégré l'INPI en tant qu'examinatrice brevets spécialisée en informatique, optique et électronique. Elle a accompagné des PME et des entrepreneurs du numérique sur les problématiques de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle.

Elle travaille aujourd'hui à la mise en œuvre des projets de l'INPI et apporte son soutien et son expertise juridique en droit des brevets aux services opérationnels de l'INPI. Elle participe également à la rédaction de projets de textes législatifs et réglementaires.

En tant que référente en matière de brevetabilité des logiciels, Elodie a animé de nombreuses conférences et formations sur le sujet. Elle intervient aujourd'hui dans plusieurs de nos formations.

« Chaque procédure de délivrance de brevet (européenne, française, internationale,...) possède ses propres spécificités. Afin de pouvoir constituer et suivre vos dossiers de demandes de brevet, il est essentiel de vous former aux formalités et aux délais associés pour acquérir les bonnes pratiques et les bons réflexes en la matière. »



### EMMANUEL POTDEVIN

est ingénieur IDN, **Conseil en propriété industrielle** depuis 1998, **mandataire auprès de l'Office européen des brevets et associé au cabinet LLR**. Il est spécialisé en mécanique et informatique. Il est formateur à l'INPI, au CEIPI et tuteur pour les candidats à l'examen européen de qualification.

« Connaître les bases du droit des brevets, c'est se doter d'atouts contre ses concurrents. La propriété industrielle est le bras armé de l'innovation. »



### OLIVIER LEGRAND

est **Conseil en Propriété Industrielle (CPI) et Mandataire agréé auprès de l'Office Européen des Brevets au sein du cabinet IPAZ** dont il est un des associés co-gérants.

Il est titulaire d'un Doctorat de Physique, d'un Magistère de Physique de L'Ecole Normale Supérieure de Paris et diplômé du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI).

Il exerce en cabinet de Conseils en Propriété Industrielle depuis une quinzaine d'années, en particulier sur des dossiers d'optique, de dispositifs médicaux et de nanotechnologies.

Il a notamment de l'expérience face à la Grande Chambre de Recours de l'Office Européen des Brevets et devant de nombreux Offices de PI étrangers. Il accompagne aussi ses clients sur leurs stratégies PI et leurs négociations contractuelles. Il est en outre habitué à assister des huissiers lors de saisies contrefaçon et à collaborer avec des avocats dans des actions en contrefaçon.

Par ailleurs, il enseigne à l'Université d'Evry et à l'Université Panthéon Assas et intervient en outre pour le Certificat d'Assistant Brevets (CAB).

« Inscrire la formation dans une pratique professionnelle »

# PROTÉGER LES BREVETS : INITIATION

## PUBLIC

Toutes personnes concernées par la protection et la valorisation des brevets d'invention souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

## OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie et les notions de base du droit des brevets ;
- Maîtriser les procédures brevets.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété industrielle ou d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle ».

## PROGRAMME

**Le patrimoine intellectuel des entreprises : distinction entre brevets, marques, dessins et modèles.**

**Le brevet d'invention en France :**

- Les critères de brevetabilité ;
- Les exclusions de la brevetabilité ;
- L'acquisition du droit.

**Le brevet d'invention à l'étranger :**

- Le droit de priorité ;
- Les dépôts nationaux ;
- Le brevet européen ;
- La demande PCT.

**L'exercice du droit :**

- Contrats ;
- Défense des droits.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Ingénieurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Protéger les brevets : Perfectionnement »

« Zoom sur : Les procédures du brevet français »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« La présentation est bien structurée, agréable à suivre. Elle facilite la compréhension en mettant en lumière les points clés du brevet, du dépôt à l'acceptation. »

# PROTÉGER LES BREVETS : PERFECTIONNEMENT

## PUBLIC

Toutes personnes maîtrisant les principes généraux du droit des brevets souhaitant se perfectionner : les chefs d'entreprises, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises, ...

## OBJECTIFS

- Mieux connaître les principes d'obtention des droits en France et à l'étranger ;
- Savoir gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

## PROGRAMME

### Obtenir des droits en France :

- Les conditions de la brevetabilité ;
- La demande de brevet : dépôt, rapport de recherche, délivrance ;
- Les outils de documentation brevets ;
- Les inventions de salariés ;
- Travaux pratiques.

### Obtenir des droits à l'étranger :

- Obtenir un brevet européen ;
- Déposer une demande PCT ;
- Obtenir un brevet aux Etats-Unis ;
- Spécificités du droit des brevets au Japon.

### Stratégie et respect des droits :

- L'exploitation des droits ;
- La gestion d'un portefeuille brevets ;
- La défense des droits : l'action en contrefaçon ;
- Etude des brevets concurrents : liberté d'exploitation ;
- Rôle du conseil en propriété industrielle.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.  
Ingénieurs et juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Vous pouvez compléter cette formation par :

« Zoom sur : Les procédures du brevet français »

« Zoom sur : Les procédures du brevet européen »

« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation »

## DURÉE

3 jours (21h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« L'expérience et l'envie des formateurs de partager. »

« Exemples concrets apportés par les formateurs, la richesse des informations reçues. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET FRANÇAIS

## PUBLIC

Toutes personnes ayant à gérer les procédures administratives, du dépôt à la délivrance des brevets.

## OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits ;
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Etudier les objections émises par l'INPI.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

## PROGRAMME

**Les connaissances de base.**  
**La préparation du dépôt.**  
**Les formalités de dépôt.**  
**La régularité de la demande.**  
**Les modifications.**  
**Le rapport de recherche.**  
**Les formalités de délivrance.**  
**Les recours.**  
**Le maintien en vigueur du titre.**  
**Les erreurs à éviter.**  
**Le registre national des brevets.**  
**Travaux pratiques.**

## INTERVENANTS

Ingénieurs et examinateurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Zoom sur : Les procédures du brevet européen »

« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation »

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« La clarté des informations présentées et l'accessibilité des formateurs. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET EUROPÉEN

## PUBLIC

Toutes personnes amenées à gérer les procédures d'extension et de constitution des droits de brevet par la voie européenne.

## OBJECTIFS

Maîtriser les procédures auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et en tirer parti.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « Protéger les brevets : Perfectionnement », « Zoom sur : Les procédures du brevet français ».

## PROGRAMME

### Procédure de délivrance :

- L'Office européen des brevets (OEB) et la Convention sur le brevet européen (CBE) ;
- Les critères de brevetabilité ;
- Le dépôt de la demande ;
- Les pièces de la demande ;
- Les délais et taxes ;
- La publication ;
- Cas pratique : compléter une requête en délivrance.

### Après la publication de la demande :

- L'examen ;
- La délivrance ;
- La procédure d'opposition ;
- Les décisions de l'OEB susceptibles de recours ;
- La validation du brevet européen, le dépôt des traductions ;
- Le recours en restauration des droits ;
- La validation du brevet unitaire.

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.  
Responsables de service gestion administrative d'entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation. »

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« C'est la pure réalité terrain, directement applicable. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT) - INITIATION

## PUBLIC

Toutes personnes amenées à gérer les procédures PCT.

## OBJECTIFS

Maîtriser les procédures administratives PCT.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures européennes et PCT ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « Protéger les brevets : Perfectionnement », « Zoom sur : Les procédures du brevet français. ».

## PROGRAMME

**Introduction générale au PCT. Les données essentielles du PCT.**

**Le dépôt de la demande internationale.**

- Les pièces de la demande ;
- Le paiement des taxes ;
- Les notifications d'irrégularité.

**Les tâches de l'office récepteur.**

**Le bureau international en tant qu'office récepteur.**

**La recherche internationale.**

**Exercices pratiques.**

**La demande d'examen préliminaire internationale.**

**L'examen préliminaire international par l'OEB.**

**L'ouverture des phases nationales ou régionales.**

## INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :  
« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – perfectionnement »

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos stagiaires apprécient



« Les expériences et les compétences des formateurs ont su rendre abordable un sujet qui peut être très compliqué. »

# ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT) - PERFECTIONNEMENT

## PUBLIC

Personnel administratif des cabinets de propriété industrielle, des cabinets d'avocats et des services de propriété industrielle des entreprises.

## OBJECTIFS

Développer les procédures PCT devant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

## PRÉREQUIS

Avoir une expérience de plusieurs années de la pratique des dépôts selon le PCT ou avoir suivi le stage « Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) - initiation »

## PROGRAMME

**Introduction.**  
**Déclarations.**  
**Signatures.**  
**Représentation des déposants.**  
**Revendications de priorité et documents de priorité.**  
**Irrégularités dans la demande et possibilités de correction.**  
**Modifications des indications relatives aux déposants, inventeurs et mandataires.**  
**Recherche internationale et opinion écrite de l'administration.**  
**Unité de l'invention.**  
**Examen préliminaire international phase nationale.**  
**Recherche internationale supplémentaire (SIS).**  
**Développements en cours et futurs.**  
**Evaluation des acquis.**

## INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Echange d'expérience et de bonnes pratiques.  
Exercices pratiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.ieepi.org](http://www.ieepi.org)

**IEEPI**  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



« Une formation très interactive. »  
« La formatrice a répondu aux attentes de chaque stagiaire. »

# MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT BREVET

## PUBLIC

Personnes en charge de l'administration des brevets en cabinet ou en entreprise.

## OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail brevet ;
- Réaliser un dépôt en ligne de brevet ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

## PRÉREQUIS

Il est recommandé de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets.

## PROGRAMME

**La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail brevet.**  
**Présentation du portail brevet et ses différentes fonctionnalités.**  
**La suite du dépôt.**  
**Les observations de tiers.**

## INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Les échanges entre participants utilisateurs de ces outils. »  
« Les présentations et la base test nous ont permis de nous exercer. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER LES LOGICIELS ET LES BASES DE DONNÉES

## PUBLIC

Toutes personnes des services de propriété industrielle, de cabinets de conseil en propriété industrielle, chercheurs, ingénieurs, chefs d'entreprises.

## OBJECTIFS

Acquérir une vue d'ensemble des dispositions législatives et de leur évolution.

## PRÉREQUIS

Il est souhaitable de maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Perfectionnement ».

## PROGRAMME

**Introduction : intérêts, enjeux.**

**Panel des droits juridiques pour protéger un logiciel « propriétaire ».**

**Protéger les logiciels par les titres de propriété industrielle :**

- Inventions et conditions de brevetabilité ;
- Jurisprudence ;
- Procédure d'obtention des droits en France ;
- Etendue de la protection - Cas particulier : « business method » ;
- Protection à l'étranger : comparaison FR, EP, US, Japon ;
- Intérêts et limites : brevet/secret/publication ;
- Protection par les marques ;
- Protection par les dessins et modèles ;
- Exploitation des droits (licence, cession).

**Protéger les logiciels par le droit d'auteur :**

- Droit d'auteur en France et à l'étranger (copyright + particularités japon, US) ;
- Double protection (droit d'auteur/brevet) ;
- Inventions logicielles de salariés.

**Protéger les bases de données, droits voisins, données publiques.**

**Comparaison des droits.**

**Défendre ses droits : contrefaçon, concurrence déloyale, parasitisme.**

**Anticiper les litiges via les contrats.**

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.

Avocats.

Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

Ingénieurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Sujets très actuels, formateurs ayant une maîtrise remarquable des sujets traités. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DU VIVANT

## PUBLIC

Toutes personnes issues de la recherche publique ou privée, d'incubateurs, de cabinets, de start-up, d'universitaires, d'entreprises de chimie, d'agrochimie, de bio-informatique, ...

## OBJECTIFS

- Connaître le droit applicable en matière de protection des innovations dans le domaine des biotechnologies (droit national, communautaire, international) ;
- Faire le point sur les différentes appréciations en Europe et outre-Atlantique.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Le brevet – Initiation ».

## PROGRAMME

**Intérêt du brevet en biotechnologie.**

**Rappel des conditions de la brevetabilité dans le domaine :**

- Animal ;
- Végétal ;
- Humain.

**Limites de la portée du brevet.**

**Les différents textes applicables.**

**Etat du droit : français, international, communautaire.**

**Adaptation, exercice du droit.**

**Défense des intérêts du breveté.**

**Les litiges.**

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.  
Ingénieurs de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos  
stagiaires  
apprécient



« La diversité des profils des participants facilite l'interaction et les échanges de pratiques professionnelles. »

# POUR ALLER PLUS LOIN : DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA

## PUBLIC

Toutes personnes maîtrisant les principes généraux du droit des brevets souhaitant approfondir ses connaissances : les chefs d'entreprises, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises,...

## OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser au mieux la procédure de dépôt et d'examen des brevets américains et défendre leurs droits ;
- Comprendre ce que la réforme « America Invents Act » a changé.

## PRÉREQUIS

Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI en France et à l'international.

## PROGRAMME

### Système Américain des Brevets : types de demandes et dépôts

- Inventions brevetables ;
- Provisional / Non-provisional ;
- Non-provisional Applications :
  - inventeurs (qui considère-t-on comme inventeur ?)
  - déclaration et IDS (Information Statement Disclosure)
  - preliminary Amendment
  - revendication de la priorité d'une demande antérieure étrangère ou US.
- Continuing Applications : Continuation / Divisional / CIP ;
- Durée de vie du brevet et coût ;
- Impacts de la réforme sur chaque point.

### La procédure d'obtention de brevet aux États-Unis

- Offices Actions ;
- Critères de brevetabilité aux US ;
- Réponse à Office Action / Interviews ;
- Délivrance et annuités ;
- RCE et Appeal ;
- Actions de tiers ;
- Corrections post-délivrance ;
- Interférences / Double-patenting ;
- Impacts de la réforme sur chaque point.

### Comparaison des systèmes européen et américain

- Nouveauté / définition de l'art antérieur (avant et après la réforme) ;
- Activité inventive versus non-obviousness ;
- Outils à la disposition du déposant : comparaison des deux systèmes ;
- Possibilité d'action des tiers : comparaison des deux systèmes ;
- Comparaison du déroulement et des coûts de la procédure ;
- Organisation judiciaire et déroulement du litige aux US.

## INTERVENANTS

Conseils en Propriété Industrielle, qualifiés en tant que US Patent Agent.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires.

Exposés.

Exercices pratiques et jurisprudence.

Echanges d'expérience et de bonnes pratiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis en fin de formation à l'oral.  
Évaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 journée (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.ieepi.org](http://www.ieepi.org)

**IEEPI**  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les +  
de cette  
formation

« 1 jour pour comprendre de façon pratique les brevets américains et la réforme « America Invents Act »



---

## RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET

S'initier à l'utilisation des bases de données brevets

Etablir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet

Etablir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet

Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet

---

## INTERVENANTS



### SERGE CALISTI

est **Analyste brevet pour GE Medical System** et Docteur en sciences des matériaux de l'Université Luminy Aix Marseille II. Il a, tout d'abord, rejoint Thales comme ingénieur pour développer et industrialiser de nouveaux procédés dédiés aux composants à ondes de surface et à la fabrication de sondes pour échographie.

En 2004, il a complété sa formation initiale par un mastère en droit de la propriété intellectuelle à l'Institut de Droit des Affaires (Aix Marseille III). Serge travaille aujourd'hui principalement sur la liberté d'exploitation des produits liés à l'échographie, l'IRM et aux rayons X.

Dans le cadre des accords INPI/CFIB (Club Francophone d'Information Brevet), il anime depuis 2014 une de nos formations sur la liberté d'exploitation.



### GRÉGOIRE DELANNOY

a une formation d'ingénieur généraliste d'HEI. Il a complété sa formation par un Master II en propriété industrielle de l'Université Paris II et est également diplômé du CEIPI de Strasbourg. Depuis 2006, Grégoire a travaillé dans de grands cabinets parisiens où il s'est spécialisé dans la recherche et l'analyse de l'information Brevet.

Il manage aujourd'hui le **service de Recherches Brevets du Cabinet Lavoix**, où il réalise notamment des recherches de brevetabilité et de liberté d'exploitation sur des domaines techniques variés. Grégoire est également membre du bureau du **Club Francophone d'Information Brevet**. Il intervient dans nos formations sur la recherche en liberté d'exploitation.

« La recherche en vue d'étudier la liberté d'exploitation est un incontournable dont il faut avoir conscience des risques et des écueils. »

# S'INITIER À L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES BREVETS

## PUBLIC

Toutes personnes souhaitant s'initier à l'utilisation des bases de données brevets accessibles gratuitement en ligne.

## OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du brevet comme source d'informations ;
- Identifier les informations contenues dans un brevet ;
- Se familiariser avec les principales bases brevets accessibles gratuitement.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir des notions de base sur les brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

## PROGRAMME

### Les informations contenues dans un document brevet :

- Informations bibliographiques (titre, abrégé...) ;
- Description, revendication, rapport de recherche.

### Les informations liées à la vie du brevet :

- Sa validité ;
- Sa propriété...

### Présentation des principales bases de données brevets en accès gratuit :

- Base Brevets de l'INPI ;
- Base Espacenet et le Registre européen de l'OEB ;
- Base Patentscope de l'OMPI.

### Présentation des classifications techniques de brevets :

- Classification Internationale des Brevets (CIB) ;
- Classification Coopérative des Brevets (CPC).

### Travaux pratiques :

- Interroger des bases de données présentées ;
- Retrouver les informations clés d'un brevet.

## INTERVENANT

Responsable des bases de données brevets de l'INPI ou ingénieur brevet de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Etablir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet »

« Etablir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet »

« Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet »

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Ce que nos stagiaires apprécient



« Le contenu correspondant parfaitement à mes besoins. »

« Bon apprentissage des méthodes de recherches de brevets. »

# ETABLIR LA NOUVEAUTÉ D'UNE INVENTION GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

## PUBLIC

Toutes personnes ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets pour établir la brevetabilité d'une invention.

## OBJECTIFS

- Acquérir la méthodologie de recherche pour établir la nouveauté d'une invention (préalablement au dépôt d'une demande de brevet) ;
- Connaître les autres critères de brevetabilité, dont l'activité inventive.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche brevet, de l'usage des classifications et des sources d'information existantes ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « Brevet – perfectionnement », « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

## PROGRAMME

**Rappel de la notion de brevetabilité.**

**Définition de la recherche à réaliser.**

**Les différentes étapes d'une recherche de brevetabilité sous l'angle nouveauté (+ nuances de l'activité inventive).**

- Comprendre l'invention (interactions avec le donneur d'ordre) ;
- Etablir une stratégie de recherche pertinente ;
- Choisir efficacement les sources selon le sujet de recherche ;
- Mots-clés versus classifications et index ;
- Les bonnes pratiques quant aux itérations et à l'affinement des résultats ;
- Les écueils les plus courants (0 réponse ≠ invention nouvelle, brevets exotiques...).

**Rapport de recherche interne et la synthèse à fournir.**

**Exemple de recherche et travaux pratiques.**

## INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



- « La qualité des intervenants et du support. »
- « La très grande expérience des formateurs. »
- « Le traitement d'exemples tirés de cas concrets et professionnels. »

# ETABLIR LA LIBERTÉ D'EXPLOITATION ET LA VALIDITÉ GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

## PUBLIC

Toutes personnes souhaitant réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets pour établir la liberté d'exploitation et la validité de brevets : chefs d'entreprises, décideurs, chercheurs, ingénieurs, responsables innovation, valorisateurs.

## OBJECTIFS

- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les éléments potentiellement gênants à un conseil en PI pour une étude de liberté d'exploitation ;
- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les informations légales nécessaires à la détermination par le conseil en PI de la validité d'un brevet ;
- Saisir les enjeux de la recherche et de l'étude des brevets identifiés.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche, les enjeux de la liberté d'exploitation et de maîtriser les fondements juridiques de la brevetabilité et de la validité d'un brevet ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « Protéger les brevets : Perfectionnement », « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

## PROGRAMME

**Réaliser un focus sur les méthodologies de recherche en vue de produire un résultat à fin d'analyse.**

**Objectifs de la recherche, savoir pourquoi, quand et comment étudier la liberté d'exploitation.**

**Les étapes clés d'une recherche de liberté d'exploitation :**

- L'enjeu des interactions avec le conseil en PI durant la phase de recherche ;
- Bonnes pratiques pour une analyse efficace des revendications de brevet et maîtriser les variations des différents jeux de revendications d'une famille de brevets ;
- Importance du choix de la couverture géographique, du calcul de la durée de validité d'un titre selon les juridictions ;
- Réduction efficace du nombre de documents à passer en revue ;
- L'utilisation des outils de recherche professionnels.

**Les étapes clés d'une recherche de validité :**

- Décryptage efficace des statuts légaux.
- Les écueils les plus courants dans la recherche de statut légal.

**Le rapport de recherche interne / la synthèse commentée ou non selon les pratiques.**

**L'importance des échanges avec le conseil en PI.**

## INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Bons rappels du langage de recherche des brevets. »

« Les exercices permettent de bien mettre en pratique la théorie. »

# CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE CONCURRENTIELLE BREVET

## PUBLIC

Toutes personnes ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données commerciales (brevets, financières) et sur Internet pour mettre en place et conduire une veille concurrentielle.

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre une méthodologie de recherche et de bonnes pratiques pour une surveillance efficace de l'activité d'un domaine, d'une région, d'un concurrent, d'un marché... au service de l'innovation.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les outils informatiques, d'avoir des connaissances des bases théoriques de la recherche et des sources d'informations existantes ou d'avoir suivi le stage « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

## PROGRAMME

**Rappel de l'importance de la surveillance stratégique de l'environnement de l'entreprise.**

**Mise en œuvre d'une stratégie selon :**

- Le thème (déposant, domaine technique, scientifique, commercial...);
- Les sources hors des sentiers battus ;
- Les notions de récurrence ;
- La validation de la stratégie ;
- La remise en question périodique.

**La veille et la cartographie.**

**Ciblage, diffusion et maintenance.**

## INTERVENANT

Spécialiste de la veille concurrentielle.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Animation et conduite de la formation adaptées aux attentes des participants. »



---

## DÉVELOPPER SA STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Comprendre les enjeux et analyser les études de  
liberté d'exploitation

Lutte anti-contrefaçon : Agir avec efficacité

Construire une stratégie de développement intégrant  
les normes et les brevets

Open innovation : Innover vite et mieux en partageant  
les risques

S'initier à la cartographie des inventions brevetées

Décoder les comportements et barrières culturelles des  
acteurs publics/privés en négociation

Maîtriser les techniques de transfert de technologie

Protéger et valoriser les innovations partenariales

Master Class PI

---

## INTERVENANTS



### CYRILLE CHAPON

est **Directeur marketing et transfert à la SATT Ouest Valorisation** depuis sa création en 2012. Titulaire d'un master « Innovation technologique et Union Européenne » et d'une maîtrise de physique, il est très impliqué dans la création de plusieurs services de valorisation de la recherche publique.

Cyrille bénéficie de 20 ans d'expérience en négociation, rédaction de contrats de collaboration de recherche privé/public, de transfert de technologie et d'accompagnement de création d'entreprise. Il est également responsable de l'enquête sur les indicateurs de la valorisation C.U.R.I.E.- M.E.S.R.I. Cyrille intervient dans plusieurs de nos formations notamment le certificat d'animateur propriété intellectuelle (CAPI).



### FRÉDÉRIC FOUBERT

a passé l'intégralité de sa carrière dans la recherche & développement et le transfert de technologies. Il est **Responsable du R&D Legal Department chez DANONE**, en charge de la négociation et de l'établissement des opérations de transfert de technologie, de partenariats de recherche et des aspects légaux des études cliniques.

Précédemment, Frédéric était Directeur Adjoint de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises au CNRS, en charge du transfert de technologie. Il était également en charge de la négociation des accords-cadres sur les partenariats de recherche du CNRS et des groupes industriels.

Depuis 2005, il est consultant pour l'INPI en tant que formateur dans le domaine des transferts de technologies. Il anime des formations sur le thème de la PI notamment la formation certifiante CAPI.

Avec le soutien de Danone



### FABIRAMA NIANG

**Président et fondateur de ONESEVERAL, Société de Conseil en Stratégie et Management de la Propriété intellectuelle (« PI »)**, Docteur en Mécaniques des fluides, ingénieur brevets et Expert EuKTS, Fabirama NIANG œuvre dans la PI depuis plus de 20 ans.

Il a été successivement Directeur des Relations industrielles de l'Université de Strasbourg, Responsable des Acquisitions de licences du Groupe Orange, puis Directeur PI du Groupe Total.

Membre de plusieurs associations professionnelles, Fabirama enseigne aussi dans des Masters 2 en PI des Universités Paris 2 Assas et Strasbourg, ainsi que dans divers organismes liés à la PI, dont notamment l'INPI : il y est co-initiateur (et toujours formateur) du CAPI, et intervient notamment dans des sessions Master Class PI.

« Vous pouvez, une fois connus les enjeux de la Propriété intellectuelle, décider qu'ils sont insignifiants pour votre entreprise. Mais vous ne pouvez pas en ignorer les mécanismes, les risques, et les opportunités. Formez-vous ! ».

# COMPRENDRE LES ENJEUX ET ANALYSER LES ÉTUDES DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

## PUBLIC

Chefs d'entreprises, décideurs, chercheurs, ingénieurs, responsables innovation, chargés de valorisation.

## OBJECTIFS

- Comprendre l'importance de la question de la liberté d'exploitation pour tout produit ou procédé destiné à être mis sur le marché ;
- Saisir les enjeux de la recherche puis ceux de l'étude des brevets identifiés.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit des brevets et de la procédure d'obtention des brevets français ou d'avoir suivi le stage « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

## PROGRAMME

**Rappel des fondamentaux en matière de propriété intellectuelle, notamment le brevet comme droit d'interdire.**

**Pourquoi, quand et comment étudier la liberté d'exploitation ?**

**Détecter les brevets gênants lors de l'analyse des résultats de recherche.**

**Interpréter la portée d'un brevet.**

**Dégager un avis motivé sur la liberté d'exploitation.**

**Les pièges à éviter.**

**Les bonnes décisions industrielles et commerciales à tirer, stratégiquement, de l'étude.**

## INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.  
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Les +  
de cette  
formation

Les bases pour initier sa stratégie de propriété industrielle.

# LUTTE ANTI-CONTREFAÇON : AGIR AVEC EFFICACITÉ

## PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables de services propriété industrielle, juristes, chargés d'affaires, responsables marketing, partenaires des entreprises (chambres de commerce et d'industrie, réseaux de développement technologique, ...).

## OBJECTIFS

- Identifier et choisir les moyens adaptés à la situation ;
- Identifier les interlocuteurs en fonction des besoins ;
- Etre sensibilisé aux enjeux et aux coûts.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les principaux enjeux et les notions de la propriété intellectuelle ou d'avoir suivi l'une de ces formations : « Zoom sur : la propriété intellectuelle au service de l'entreprise », « Zoom sur : la propriété intellectuelle au service de la recherche ».

## PROGRAMME

**La contrefaçon : contextes juridique et économique.**

**Deux points de vue : le demandeur et le défendeur.**

**Avant d'agir : vérifier l'existence et la portée des droits.**

**Identifier les atteintes à votre droit.**

**La stratégie évolutive de l'entreprise - une réponse appropriée aux circonstances :**

- De la négociation (action non judiciaire) à la répression (action judiciaire) ;
- Les mesures préalables : arrangement amiable, négociation.

**Les différentes procédures (France, Europe et international) :**

- Les mesures probatoires et l'action au fond (civile et pénale) ;
- Choisir une procédure adaptée : de l'opportunité à l'action.

**Les interlocuteurs/relais : CPI, avocats, douanes, services publics, etc.**

**Les enjeux, coûts et conséquences (agir ou ne pas agir).**

## INTERVENANTS

Avocats.

Consultants en matière de lutte contre la contrefaçon.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Prise en compte des aspects pratiques, retours d'expériences professionnelles des formateurs. »  
« Une formation condensée sur les points essentiels. »

# CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRANT LES NORMES ET LES BREVETS

## PUBLIC

Ingénieurs, chefs de projets, juristes, dirigeants de PME, ETI et grands groupes.

## OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement de la normalisation (française, européenne, internationale) et les possibilités de participation à l'élaboration des normes ;
- Savoir utiliser la normalisation pour valoriser des innovations ;
- Mettre en place une politique d'innovation en utilisant la propriété industrielle ;
- Identifier les interactions entre les normes et brevets.

## PRÉREQUIS

Il est souhaitable que les participants maîtrisent la terminologie du droit des brevets, aucune connaissance en normalisation n'est demandée.

## PROGRAMME

### Pourquoi utiliser la normalisation et la propriété industrielle ?

#### Les principaux enjeux :

- Rôle et utilisation de la normalisation et de la propriété industrielle dans la valorisation de l'innovation.

#### Les essentiels sur la norme et le brevet :

- Définitions ;
- Procédures de développement d'une norme et d'obtention d'un brevet

#### Normes et brevets : quelles clés pour une bonne complémentarité ?

- Prise en compte des brevets dans l'élaboration d'une norme ;
- Prise en compte des normes dans la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle.

#### Processus d'innovation :

- Chronologie des réflexes et bonnes pratiques en normalisation et en propriété industrielle tout au long d'un projet de développement ;
- Boîte à outils (bases de données,...).

#### Cas pratiques.

## INTERVENANTS

Ingénieurs de l'INPI.  
Chef de projets de l'AFNOR.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :

« Protéger les brevets : Perfectionnement ».

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Les +  
de cette  
formation

Une formation pratique pour acquérir les bons réflexes.

# OPEN INNOVATION : INNOVER VITE ET MIEUX EN PARTAGEANT LES RISQUES

## PUBLIC

Directeurs R&D, directeurs scientifiques, directeurs techniques, chargés de valorisation, responsables de bureaux d'études.

## OBJECTIFS

- Découvrir en quoi l'Open innovation est une démarche à entreprendre qui permet de maîtriser ses coûts ;
- Identifier dans quel cas mettre en place une pratique d'Open innovation ;
- Acquérir la méthodologie encadrée afin que l'entreprise puisse capitaliser sur la démarche.

## PRÉREQUIS

Il est nécessaire que les participants maîtrisent les notions de base des enjeux de la protection intellectuelle, qu'ils aient des projets d'innovation, de développement ou de recherche.

## PROGRAMME

### Innovation et Open Innovation : quelles différences ?

- Les différentes raisons d'innover ;
- Les étapes de l'innovation : description, notion de TRL ;
- Quelles étapes peut-on ouvrir ? et dans quel intérêt ?
- Open innovation entrante : quels partenaires ? Comment les choisir ? Critères.
- Open innovation sortante : comment valoriser ses projets innovants, quelle marche à suivre ?

### Mise en avant des avantages et des défis de l'Open Innovation

- Les effets bénéfiques connexes de l'Open Innovation pour l'entreprise ;
- Relations et responsabilités dans un projet d'Open Innovation entrante ;
- La protection intellectuelle : quels sont les risques en fonction des stades du projet ?
- Les différents modèles de coopération – quelques bonnes pratiques.

## INTERVENANTS

Responsables de valorisation.  
Conseils en démarches d'innovation.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est proposée sous forme de classe inversée : un support théorique est envoyé quelques jours avant la formation qui se focalisera sur l'étude de cas.

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Les +  
de cette  
formation

De la méthode et du concret !

# S'INITIER À LA CARTOGRAPHIE DES INVENTIONS BREVETÉES

## PUBLIC

Toutes personnes impliquées dans les transferts de technologies : chargés de valorisation, de licensing, de Business Development, ou de partenariats. Chercheurs, ingénieurs, chefs de projets, experts en « patents analytics », conseils en PI, CCI, pôle de compétitivité, incubateurs, financiers,... issus d'entreprises de toutes tailles ou d'organismes publics de recherche (Universités, SATT,...).

## OBJECTIFS

- Choisir les meilleurs outils de visualisation des résultats pour rendre transparent le monde des inventions ;
- Identifier les partenaires les plus complémentaires, les licenciés ou contrefacteurs potentiels ;
- Créer des cartes d'état-major permettant d'analyser le comportement des concurrents et de mieux arbitrer les investissements en R&D ;
- S'initier à l'analyse de la qualité technologique des brevets par calculs d'indicateurs prédictifs (rating des brevets).

## PRÉREQUIS

Expérience souhaitée en management des brevets et des bases de données brevets.

## PROGRAMME

**Présentation, dans les principaux secteurs d'activité, du savoir-faire et des astuces des :**

- Professionnels des outils de « patent analytics » ;
- Professionnels de la recherche mondiale de partenariats ou de technologies.

**Interprétation des données recueillies (notamment les cartes d'état-major) et recherche d'informations peu accessibles.**

**Analyse d'études sectorielles ou géographiques.**

**Les bonnes pratiques pour créer un avantage compétitif déterminant et rendre l'Open Innovation beaucoup plus efficace et accessible.**

## INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un travail préparatoire est demandé aux stagiaires avant l'entrée en formation (lectures).

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Démonstration.

Cas réels/Analyse de carte d'état-major.

Partage d'expériences.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Les +  
de cette  
formation

Des outils pour réussir.

# DÉCODER LES COMPORTEMENTS ET BARRIÈRES CULTURELLES DES ACTEURS PUBLICS/PRIVÉS EN NÉGOCIATION

## PUBLIC

Toutes personnes impliquées dans les négociations de transferts de technologie ou de collaborations entre le public et le privé : chargés de valorisation, de licensing, de business Development, ou de partenariats. Chercheurs, ingénieurs, chefs de projets, juriste, conseil en PI, CCI, Pôle spécialisé, responsable des achats, financiers.... Issus d'entreprises de toutes tailles ou d'organismes publics de recherche (Universités, SATT,..) Pôle de compétitivité...

## OBJECTIFS

- Lever le voile, comprendre les contraintes et les comportements des négociateurs chargés des transferts de technologie et des partenariats public/privé ;
- Décoder leurs prises de position pour mieux maîtriser et orienter la négociation.

## PRÉREQUIS

Il serait préférable d'avoir pratiqué le partenariat et/ou le transfert de technologie.

## PROGRAMME

**Analyse et explication des comportements et des contraintes des négociateurs public/privé (leur façon de penser, l'origine de l'agressivité, le non-dit, les raisons de la pression ressentie).**

**Les écueils que doivent gérer les négociateurs pour créer un climat de confiance.**

## INTERVENANTS

Deux spécialistes de la négociation public/privé.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques

Echanges avec les intervenants.

Pédagogie active.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



Comprendre pour mieux agir .

# MAÎTRISER LES TECHNIQUES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

## PUBLIC

Toutes personnes impliquées dans les négociations de transferts de technologies ou de savoir-faire entre le public et le privé : chargés de valorisation, de Licensing, de Business Development, ou de partenariats. Chercheurs, ingénieurs, chefs de projets, juristes, conseils en PI, CCI, Pôle de compétitivité, Incubateurs, responsable des achats, financiers.... Issus d'entreprises de toutes tailles ou d'organismes publics de recherche (Universités, SATT...).

## OBJECTIFS

- Maîtriser un transfert de technologie ou de savoir-faire du premier contact à son implémentation en France et à l'international ;
- Identifier, anticiper et déjouer les pièges à tous les stades de la négociation ;
- Définir les précautions, méthodes et outils d'un transfert réussi.

## PRÉREQUIS

Il est préférable d'avoir déjà participé à des transferts de technologie et/ ou d'avoir suivi la formation « Décoder les comportements et les barrières culturelles des acteurs publics/privés en négociation ».

## PROGRAMME

**Les clés de la réussite du premier contact au suivi réussi du transfert de technologie :**

- Les dessous et les règles des premiers contacts ;
- Meilleures pratiques de construction des lignes directrices du transfert.

**Les écueils de la négociation :**

- Le savoir-faire des meilleurs négociateurs ;
- Mesures et contremesures pour rééquilibrer le contenu du transfert ;
- Diagnostiquer les pièges, les désamorcer et rebondir.

**Le poids des termes du contrat de transfert, son rééquilibrage, la visualisation de son impact.**

## INTERVENANTS

Deux spécialistes de la négociation public/privé.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation immédiate des participants face à des films de négociations de transferts de technologie avec pour objectif d'apporter des solutions et des réflexes particulièrement opérationnels

Cette formation est basée sur une pédagogie active et intensive.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



Du très concret et de la pratique opérationnelle.

# PROTÉGER ET VALORISER LES INNOVATIONS PARTENARIALES

## PUBLIC

Chefs de projets R&D, responsables achats, responsables business - lignes de produit - sous-systèmes, chargés de valorisation, juristes, financiers, responsables business opportunity.

## OBJECTIFS

- Analyser le contexte existant avant la mise en œuvre de projets collaboratifs ;
- Mettre en place des partenariats en prenant en compte les aspects PI ;
- Appréhender les stratégies de PI dans les partenariats ;
- Manager, structurer et capitaliser sur les partenariats.

## PRÉREQUIS

Il est souhaitable de maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle, plus particulièrement, le droit des brevets ainsi que le droit des contrats ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « Comprendre la propriété intellectuelle », « Protéger les brevets : initiation ».

## PROGRAMME

### Protéger et valoriser ses connaissances :

- Les outils de la propriété intellectuelle (brevet, marque, dessins et modèles, droit d'auteur) ;
- Dresser l'état des lieux du capital intellectuel ;
- Anticiper les conflits : élaborer une stratégie de protection du capital intellectuel.

### Partenariats Innovants et contrats associés :

- Droit de la propriété intellectuelle et stratégie de PI appliqués aux partenariats R&D ;
- Méthodes & process appliqués aux partenariats R&D.

## INTERVENANTS

Directeurs propriété industrielle et contrats en entreprise.  
Responsables de valorisation.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Les jeux de rôles, l'interaction et l'approche pratique sont privilégiés.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

2 jours (14h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Bonne vue d'ensemble de la PI, des formateurs qui ont amené une vision et une manière d'aborder la collaboration vraiment très intéressante. »

# MASTER CLASS PI

## PUBLIC

Dirigeants, managers de TPE, PME et ETI innovante de moins de 5 000 salariés

## OBJECTIFS

- Construire des stratégies de dépôts et d'extensions adaptées à vos objectifs, en lien avec vos ressources ;
- Structurer vos process internes de gestion des innovations et de la PI ;
- Gagner en autonomie dans la sécurisation de votre processus d'innovation ;
- Améliorer votre prise de décision stratégique.

## PRÉREQUIS

Avoir une expérience de la propriété intellectuelle et/ou d'un portefeuille de titres.

## PROGRAMME

### ETAPE 1 : Maîtriser la propriété intellectuelle dans le processus d'innovation (2 jours en inter-entreprises)

- Intégrer les réflexes essentiels en propriété intellectuelle dans la création de valeur d'une entreprise ;
- Enrichir le management de la PI par l'échange d'expériences ;
- Bénéficier de l'expérience du parrain, professionnel de la PI en entreprise.

### ETAPE 2 : Progresser et agir (3 jours sur-mesure dans votre entreprise)

- Identifier vos modes de fonctionnement et réflexes PI au cours d'un entretien ;
- Former vos collaborateurs sur des thématiques appropriées à vos besoins ;
- Recevoir progressivement les rapports et recommandations des experts dédiés ;
- Construire un plan d'actions adapté à vos ressources.

### ETAPE 3 : Faire le bilan (1 jour en inter-entreprises)

- Approfondir un sujet lié à la PI et à l'innovation choisie par les entreprises participantes ;
- Echanger et faire un retour d'expériences sur les acquis du parcours.

## INTERVENANTS

Experts INPI, CPI, avocats spécialisés, consultants en innovation, spécialistes PI en entreprise.

Un expert INPI accompagne l'entreprise tout le long de la formation.

Un responsable PI d'une grande entreprise apporte son expérience en matière de propriété intellectuelle.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Approche interactive impliquant un rôle actif des participants.

Formation organisée par promotion de 10 entreprises maximum.

Exposé des intervenants avec remise de supports pédagogiques, cas concrets, échanges avec les participants.

Outil VIA PI de l'INPI.

## DURÉE

6 jours (42h) répartis sur 6 mois :  
3 jours en formation inter-entreprises à l'INPI et  
3 jours sur-mesure en entreprise.

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Aides & Accompagnement

En collaboration avec la



Ce que nos stagiaires apprécient



« La pertinence des supports et des intervenants ciblés sur nos problématiques. »  
« Suite à cette Master Class, nous avons mis en place une veille brevet en interne et nous gérons maintenant les marques françaises. »





---

## DÉVELOPPER SES TALENTS DE FORMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Concevoir et animer une action de formation

Génération INPI - Enseigner la propriété industrielle

Génération INPI - CERPEP - La propriété industrielle  
au service de l'innovation

## INTERVENANTS



### CORALINE FAVREL

est **Avocate spécialiste en propriété intellectuelle au sein du cabinet Lumen** dont elle est une associée fondatrice. Elle est diplômée d'un LL.M in Business Law (Exeter), du CUERPI (Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle - Grenoble) et du CEIPI brevets (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle - Strasbourg).

Après une expérience de juriste au sein d'une société de jeux vidéos, puis d'une agence de communication, elle a mené une collaboration auprès d'un cabinet spécialisé en droit de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, Coraline Favrel est chargée d'enseignements à Sciences Po Lille, au sein de Masters 2 de la faculté de droit de Lille 2, d'écoles d'ingénieurs, d'écoles de communication et d'associations professionnelles, en propriété intellectuelle. Elle anime également des formations à l'INPI dans le cadre de notre Certificat assistant Marques, Certificat assistant Brevets et du CERPEP.

« Les enjeux de la propriété intellectuelle sont désormais connus ; posséder des réflexes en la matière devient essentiel. »



### AGNÈS NTOLO BELINGA

est **Responsable juriste au sein du service INPI Direct**. Elle est titulaire d'un Master 2 Droit de Propriété Industrielle. Après une expérience à l'OAPI (Organisation Africaine de la propriété intellectuelle), elle exerce à l'INPI depuis une quinzaine d'années. Agnès anime des formations pour l'INPI notamment la formation destinée aux enseignants du supérieur des disciplines Économie et Gestion, Sciences et Techniques Industrielles.

« Comprendre les enjeux de la PI et l'intégrer dans le fonctionnement de son entreprise est incontournable à l'heure du numérique. Elle sert d'atout face à la contrefaçon et à la concurrence ».



### SYLVIE MERESSE

est **Chargée de diffusion des données dessins et modèles et indications géographiques à l'INPI**. Elle est titulaire d'un master 2 en Droit du multimédia et des systèmes d'information (Université de Strasbourg). Elle a rejoint l'INPI en 2001 où elle a exercé des métiers en relation directe avec les clients de l'Institut, notamment en tant que référente juridique au sein du service d'INPI Direct dédié aux professionnels de la PI.

Sylvie anime des formations pour l'INPI notamment la formation destinée aux enseignants du supérieur des disciplines Économie et Gestion, Sciences et Techniques Industrielles.



### YANN DE KERMADEC

**Expert chez Julhiet-Sterwen**, conseille les entreprises dans deux domaines qui sont très liés : le management de l'innovation et le management de la propriété intellectuelle.

Il anime également des formations dans ces deux domaines, notamment pour l'INPI et l'IEEPI.

Il est l'auteur de :

- *PME : pensez propriété intellectuelle !*, DGCIS, 2010 (avec Pierre Breesé)
- *La propriété intellectuelle*, NATHAN, 2005 – 2015 (avec Pierre Breesé)
- *Innovater, c'est l'affaire de tous*, INSEP Editions, 2005 – 2009
- *Innovater grâce aux brevets*, INSEP Editions, 1999 – 2001

« La propriété intellectuelle est un langage commun pour bien coopérer et bien innover ».

# CONCEVOIR ET ANIMER UNE ACTION DE FORMATION

## PUBLIC

Formateurs occasionnels assurant l'animation de formations à la propriété intellectuelle.

## OBJECTIFS

- Identifier les conditions de réussite de la relation pédagogique et de la transmission des compétences en situation de formation d'un groupe et/ou d'accompagnement individuel ;
- Savoir analyser un cahier des charges/une demande ou un besoin de formation, formaliser les objectifs pédagogiques, sélectionner et organiser les contenus, définir une progression/un parcours d'apprentissage ;
- Savoir choisir des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux apprenants et aux objectifs visés ;
- Savoir concevoir et élaborer des supports efficaces, créer des ressources à utiliser en situation de travail ;
- Savoir établir une relation de confiance avec un groupe/une personne à former ;
- Savoir mobiliser des techniques d'animation favorisant une dynamique individuelle et collective ;
- Savoir construire et utiliser des outils permettant d'évaluer les prérequis et les acquis.

## PRÉREQUIS

Il est souhaitable d'avoir quelques notions de pédagogie ou une première expérience de la formation d'adultes.

## PROGRAMME

### Jour 1 :

Connaître les principes de la pédagogie pour adultes.  
Savoir concevoir son intervention et construire le déroulé pédagogique.  
Choisir des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées.  
Elaborer son scénario pédagogique.

### Jour 2 :

Savoir concevoir un exposé.  
Savoir concevoir des exercices, des jeux pédagogiques.  
Savoir concevoir des études de cas.  
Savoir réaliser le support animateur, les supports participants.

### Jour 3 :

Approfondir les critères de qualité de l'animation d'une formation.  
Optimiser son potentiel pédagogique en méthode affirmative/interrogative.  
Optimiser son potentiel pédagogique en méthode active/expérientielle.  
Faire face aux situations délicates ou spécifiques.  
Connaître les modes d'évaluation et savoir construire des outils.  
Etablir le bilan de la formation.

### Jour de retour d'expériences.

Partager les expériences et analyser les pratiques des participants dans la conception de la formation.  
Partager les expériences et analyser les pratiques des participants dans l'animation de la formation.

## INTERVENANTS

Spécialistes de la formation des adultes.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

3 jours + 1 jour (28h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« L'expérience des autres participants. »  
« Les mises en situation. »  
« Une formation bien adaptée. Grande valeur ajoutée au niveau de l'apprentissage. »

# GÉNÉRATION INPI : CERPEP, LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'INNOVATION

## PUBLIC

Tout professeur d'économie et gestion.  
Tout professeur sciences et techniques de l'ingénieur.  
Tout professeur de sciences économiques et sociales.

## OBJECTIFS

- Appréhender l'impact de la propriété industrielle sur la stratégie et le pilotage de l'activité ;
- Prendre la mesure de ses enjeux pour l'entreprise ;
- Approfondir deux outils de protection : le brevet et la marque.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle

## PROGRAMME

### Présentation des missions et des prestations de l'INPI.

### Les bons réflexes de propriété industrielle dans le processus d'innovation :

- Valider la pertinence du projet ;
- Dater, formaliser les créations et gérer la confidentialité ;
- Choisir le mode de protection en fonction du type de création et des choix de valorisation ;
- Les différents interlocuteurs PI.

### L'entreprise et la protection des solutions techniques innovantes : le brevet

### L'entreprise et la protection de l'esthétique de l'innovation : le dessin et modèle

### L'entreprise et la protection de l'identité de l'innovation : la marque

### Utiliser les bases de données de la propriété industrielle

- Une source d'information riche ;
- Un outil de veille économique et stratégique ;
- Méthodologie de recherche et exploitation des informations contenues dans les bases de données de la propriété industrielle.

### La propriété industrielle au cœur de la stratégie d'entreprise.

### Réflexion sur une exploitation pédagogique.

## INTERVENANTS

Spécialistes en propriété industrielle en entreprise.  
Ingénieurs et juristes de l'INPI.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.

Evaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

4,5 jours (31,5 h)

## POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Modalités d'accès à la formation pour les enseignants concernés uniquement auprès du CERPEP : [www.cerpep.education.gouv.fr](http://www.cerpep.education.gouv.fr)



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Les différents profils des animateurs ont rendu la formation dynamique. »  
« Bonne interactivité entre formateurs et stagiaires. »

# GÉNÉRATION INPI : ENSEIGNER LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

## PUBLIC

Enseignants des lycées, BTS ou IUT, de l'enseignement public et privé, des disciplines suivantes : économie, économie-gestion, sciences économiques et sociales, droit, marketing, commerce, vente, éducation civique, histoire, sciences, physique, chimie, biologie, disciplines technologiques, techniques et industrielles...

## OBJECTIFS

- Comprendre la place de la propriété intellectuelle/industrielle dans la vie quotidienne (innovations, impact des marques, conséquences de la contrefaçon, ...);
- Connaître les enjeux de la propriété industrielle sur l'économie, les progrès techniques, le développement ;
- Posséder les ressources nécessaires pour traiter les différents aspects du sujet en classe.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre ces formations si ce n'est d'avoir un intérêt professionnel pour acquérir des compétences en matière d'enseignement à la propriété intellectuelle.

## INTERVENANTS

Formateurs experts en matière de propriété intellectuelle.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.

Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.

Exercices pratiques.

Echanges avec les intervenants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

Évaluation de la formation par les stagiaires.

## DURÉE

1 jour (7h)

## DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation



« Ouverture à 360 degrés sur les enjeux de la propriété intellectuelle à l'heure de la mondialisation. »  
« Formation très enrichissante, à recommander aux collègues. »

# GÉNÉRATION INPI : ENSEIGNER LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

## PROGRAMME

---

### 1. LES ESSENTIELS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

#### QU'EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Les enjeux économiques de la propriété intellectuelle et industrielle, aux niveaux national et international.

Pourquoi utiliser la propriété intellectuelle ?

Le rôle de la propriété industrielle dans la valorisation de l'innovation.

Les différents outils de la PI pour sécuriser et valoriser les créations issues de la recherche.

### 2. LA STRATÉGIE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR L'ENTREPRISE

#### INTRODUCTION : POURQUOI UTILISER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Les différents outils de la PI pour sécuriser et valoriser les créations.

Conditions d'acquisition des droits en France et à l'étranger.

Les sources d'information pour la veille.

Les différents interlocuteurs PI de l'entreprise.

### 3. LE BREVET

#### LE PATRIMOINE INTELLECTUEL DES ENTREPRISES : DISTINCTION ENTRE BREVETS, MARQUES, DESSINS ET MODÈLES.

Le brevet d'invention en France.

Le brevet d'invention à l'étranger.

Les informations contenues dans un document brevet.

Veille et exploitation.

### 4. PROTÉGER L'ASPECT MARKETING DES CRÉATIONS : LA MARQUE - LES DESSINS & MODÈLES

Le patrimoine intellectuel de l'entreprise : distinction entre brevet, marque, dessins et modèles.

La protection des marques en France et à l'étranger.

La protection des dessins et modèles en France et à l'étranger.

Le maintien et la défense du droit.

### 5. VEILLE ET CONTREFAÇON

Rappel sur les titres de propriété industrielle.

Les bases de données en accès gratuit.

Construction de requêtes de recherches (essentiellement brevet).

La contrefaçon : contextes juridique et économique.

Deux points de vue : le demandeur et le défendeur.

Avant d'agir : vérifier l'existence et la portée des droits.

De la négociation (action non judiciaire) à la répression (action judiciaire).

Les interlocuteurs/relais : CPI, avocats, douanes, services publics, etc...

Les enjeux, coûts et conséquences (agir ou ne pas agir).

# LES INTERVENANTS

## DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### Intervenants partenaires

CHAPON Cyrille  
CONAN Philippe  
MARCILLAC Delphine  
PENET Nicolas  
TURLEQUE Clotilde  
LANGLAIS François-Xavier

### Intervenants INPI

CHASSAING Marie-Anne  
DARRIGADE Sabine  
DELPORTE Céline  
DESCAMPS Sylvie  
GALLOIS Emilie  
GIRAUD Véronica  
HAUNOLD Christophe  
HILLION Didier  
LE GOFFIC Caroline  
LEVAN Sébastien  
MAUFROY Patricia  
MULENET Christian  
PATONNIER Caroline  
PERRUCHE Marion  
SCHNEIDER Albane

## PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

### Intervenants partenaires

ARDANOY Claire  
CHARRIER Pierre-Alexis  
DEGRAVE Christophe  
FONTAINE Eric  
JAEGER Emmanuelle  
MOINS Sylvain  
PIAT Gilbert  
PLANA Aurea  
SAMSON Valérie

### Intervenants INPI

BOISSEAU Céline  
BASSO Alexandra  
CHASSAING Marie-Anne  
DUFOUR Floriane  
JOLY Elsa  
LEVOYE Dorothée  
TRICOT Héloïse

## PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

### Intervenants partenaires

BONVALLET Christine  
COLOMBIE Damien  
DE LA BIGNE Guillaume  
DUBUISSON Danielle  
ERIAU Philippe  
GERARD-NITU Diana  
HENNINGER (OMPI) Thomas  
HILLION Didier  
LEVY Emmanuelle  
LEGRAND Olivier  
LOUISET Raphaël  
MARTIN-TOUAUX Elsa  
MOREL-PECHEUX Muriel  
NICOLLE Olivier  
POTDEVIN Emmanuel  
PLAT Myriam  
QUELLARI Mylène  
REYNAUD Georges  
VAN-ECK Catherine

### Intervenants INPI

ADAMIK Sylvie  
BOUDAILLIEZ Pierre  
COLLIN Anaïs  
DORLAND-GALLIOT Xavier  
DURANTHON Véronique  
FAGET Guillaume  
GASPARD Laure  
GIRAUD Véronica  
JOLY Elsa  
KAISER François  
JAKOB Jonathan  
KABBARA Jinane  
MEGE Olivier  
PASSEPONT Frédéric  
PUGLIESE Claudia  
ROY Fanny

## RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET

### Intervenants partenaires

CALISTI Serge  
DELANNOY Grégoire  
MARQUET Annick  
RAMANANIRINA Mbola

### Intervenants INPI

DARRIGADE Sabine  
DURIEZ David

## REMERCIEMENTS

### Partenaires de l'élaboration et de l'animation des formations

APRAM, ASPI, CFIB, CNCPI, CNRS, MEDEF, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, réseau CURIE, les différents services de l'INPI ainsi que les intervenants membres du réseau de formateurs de l'INPI (avocats, consultants, enseignants, ect ...)

**Nous tenons à les remercier pour la qualité de leur engagement et leurs interventions.**

## DÉVELOPPER SA STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

### Intervenants partenaires

BENOLIEL-CLAUX Sylvie  
CONAN Philippe  
CHRETIEN Gilles  
DE KERMADEC Yann  
LECLERCQ Jean  
MARCILLAC Delphine  
MARY-CLERY Isabelle  
MARTIN TOUAUX Elsa  
PENET Nicolas  
POTDEVIN Emmanuel  
TANNEAU Jean-Michel  
TURIN Mathilde  
VAN EECKHOUT Philippe

### Intervenants de la CNCPI

#### Intervenants INPI

DESCAMPS Sylvie  
DURANTHON Véronique  
PATONNIER Caroline  
Ingénieurs et juristes de l'INPI

## CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

### Intervenants partenaires

BONVALLET Christine  
BORIE Baptiste  
CHANTON-MANDON Lydia  
DEMULSANT Xavier  
DUBUISSON Danielle  
FAVREL Coraline  
GERARD-NITU Diana  
GUILLEMIN Alexis  
LEGRAND Olivier  
NICOLLE Olivier  
WELZER Boris

### Intervenants INPI

DARRIGADE Sabine  
DEBEIRE Georges  
DURBIZE Elodie  
FAURE Sophie  
FAGET Guillaume  
JOLY Elsa  
LEVOYE Dorothée  
PASSEPONT Frédéric

## CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES

### Intervenants partenaires

BERNARD Christine  
BOY Delphine  
CLOSET Yves  
ERSKINE Emily  
FAVREL Coraline  
GUILLEMIN Alexis  
HUGUET-BRAUN Caroline  
LAUGA Claire  
MOINS Sylvain  
SALEMBIEN Stéphane  
SIEFER-GAILLARDIN Anne  
THILL Isabelle  
WELZER Boris

### Intervenants INPI

DEVIENNE Anne-Lise  
DEBEIRE Georges  
JOLY Elsa  
LEVOYE Dorothée  
TRICOT Héroïse

## CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### Intervenants partenaires

ARDANOY Claire  
BASIRE Yann  
CHAPON Cyrille  
DROUAULT-GARDRAT Paule  
FOUBERT Frédéric  
HAUNOLD Christophe  
HORR Olivier  
JAEGER Emmanuelle  
LEBKIRI Alexandre  
MARY-CLERY Isabelle  
NIANG Fabirama  
PAPPALARDO Jérémy  
SAMSON Valérie  
TURLEQUE Clotilde

### Intervenants INPI

MAUFROY Patricia

## DÉVELOPPER SES TALENTS DE FORMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### Intervenants INPI

Ingénieurs, examinateurs et juristes de l'INPI

# FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'IEEPI EN 2019



## PRÉSENTATION

L'Institut européen entreprise et propriété intellectuelle (IEEPI) a été créé à l'initiative du ministère de l'Industrie et de l'INPI afin de développer la formation aux aspects économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle.

L'IEEPI propose des formations sur l'ensemble du territoire et se caractérise par :

- Son offre de formation novatrice en management et stratégies de la PI ;
- Le niveau élevé d'expertise de ses intervenants ;
- Une pédagogie privilégiant l'interactivité et les mises en situation ;
- Ses cibles variées : entreprises, organismes publics et praticiens de la PI ;
- Ses tarifs préférentiels destinés aux PME, grâce au soutien de l'INPI.

L'IEEPI est certifié ISO 9001 et bénéficie du label OPQF qui garantit la qualité de ses prestations. Les formations juridiques sont agréées par la CNCPI (formation continue des CPI) et par le CNB (formation continue des avocats).

## LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'IEEPI

### 1. FORMATIONS COURTES :

L'IEEPI propose 150 sessions d'un à trois jours sur les thématiques suivantes :

- La PI pour innover ;
- La PI pour protéger ses créations ;
- La PI pour coopérer et valoriser ;
- Manager la PI ;
- Nouvelles technologies.

### 2. FORMATIONS DIPLÔMANTES ET QUALifiantES :

- Le MASTER 2 SPII « Stratégie de propriété intellectuelle et innovation » délivre en 20 jours une formation complète sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation ;
- Le Cycle Transferts de Technologie propose un cycle complet de 10 jours (5 modules de 2 jours) sur le transfert de technologies in et out, en partenariat avec le LES France ;
- Le Cycle PI et Licensing des Logiciels propose un cycle complet de 8 jours (4 modules de 2 jours) sur l'exploitation et la valorisation des logiciels, en partenariat avec INRIA.

### 3. FORMATIONS SUR-MESURE

L'IEEPI propose des formations sur-mesure et l'organisation en interne de toutes les sessions issues de son catalogue. Cette prestation vous permet de réaliser une formation spécifiquement adaptée aux besoins de l'entreprise à des coûts optimisés.

### 4. FORMATIONS À DISTANCE

L'IEEPI a développé une formation e-learning, appelé eFormations PI. Cette formation, constituée de 5 épisodes de 30 minutes, permet de sensibiliser tout type de public aux problématiques de propriété intellectuelle de manière ludique et opérationnelle. Nous pouvons également développer à la carte des formations e-learning pour répondre à des problématiques PI spécifiques.

CONTACT : Rolande SCHERER

Tél. : 03.88.65.50.29

Mél : [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)

Catalogue complet téléchargeable et inscriptions sur le site [www.ieepi.org](http://www.ieepi.org)

# eFORMATIONS PI – LES ENQUÊTES PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SERIOUS GAME IEEPI DE DÉCOUVERTE DE LA PI



## PRÉSENTATION

Les eFormations PI sont des formations à distance qui permettent de découvrir de façon ludique et interactive les bases de la propriété intellectuelle.

Accessibles sur ordinateur, smartphone ou tablette, elles sont constituées de 5 épisodes indépendants de 30 minutes, faciles à intégrer dans une journée de travail ou lors d'un déplacement.

Au fil de l'épisode, le joueur passe d'une posture de spectateur à celle d'acteur en interagissant avec les personnages, les objets et les notions de PI qui lui sont présentées :

1. La PI : un rôle clé pour l'entreprise
2. Gérer la confidentialité et protéger les secrets
3. Protéger la technique
4. Protéger le marketing et le design
5. Protéger les créations intellectuelles et les logiciels

Un quiz permet après chaque épisode d'évaluer ses connaissances.

Chaque thématique se conclut par un débriefing des bons et mauvais choix du joueur et un récapitulatif des bonnes pratiques.

## OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de se former aux notions de base de la PI, de manière concrète et interactive.

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Savoir ce qu'est la propriété intellectuelle, à quoi ça sert et son rôle pour l'entreprise ;
- Identifier les savoir-faire, les secrets et les protéger ; connaître les accords de confidentialité ;
- Comprendre le rôle du brevet, les principales étapes de la vie du brevet et le rôle de la veille brevet ;
- Comprendre le rôle d'une marque, des dessins et modèles, du droit d'auteur et avoir les bons réflexes avec un prestataire externe ;
- Appréhender les modes de protection des logiciels et comprendre la complémentarité des différents droits de PI.

## PUBLIC CIBLE

Tout profil et type de public souhaitant acquérir les notions de base de la PI.

## DURÉE TOTALE

3 heures environ (5 épisodes de 30 minutes environ + quiz)

## MODALITES ET TARIFS

- Licence à l'unité : à partir de 195 € (tarif dégressif en fonction du nombre)
- Intégration possible dans l'entreprise et possibilité de personnalisation : sur devis (consulter l'IEEPI)



Gilles FRIEDRICH

Tél. : 03.88.65.50.29

Mél : [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)

Plus d'informations sur [www.eformations.pro](http://www.eformations.pro)

# PLANNING DES FORMATIONS 2019\*

Thématiques	Intitulés des formations	Nbre de jours
<b>CERTIFICAT</b>	CAPIC Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle	18
	CAB Certificat d'Assistant Brevets (session 1 - Janvier à Juin 2019)	13
	CAB Certificat d'Assistant Brevets (session 2 - Septembre 2019 à Mars 2020)	13
	CAM Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles	13
	OPTIM'CAPIC	1
	OPTIM'CAB	1
	OPTIM'CAM	1
<b>DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	Comprendre la propriété intellectuelle	1
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	1
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche	1
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service des entreprises du numérique	1
<b>PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER</b>	Protéger le design par les dessins et modèles	1
	Protéger les marques : Initiation	1
	Protéger les marques : Perfectionnement	3
	Zoom sur : Les procédures de la marque française	1
	Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union Européenne	1
	Zoom sur : Les procédures de la marque internationale	1
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt marque	1
	Maîtriser : les outils électroniques de dépôt de dessins & modèles	1
	Pour aller plus loin : Défendre les noms de domaine	1
	Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur	1
Pour aller plus loin : Protéger les signes d'origine et de qualité	1	
<b>PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER</b>	Protéger les brevets - Initiation	1
	Protéger les brevets - Perfectionnement	3
	Zoom sur : Les procédures du brevet français	2
	Zoom sur : Les procédures du brevet européen	2
	Zoom sur : les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - initiation	2
	Zoom sur : les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - perfectionnement	1
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt brevet	1
	Pour aller plus loin : Protéger les logiciels et les bases de données	2
	Pour aller plus loin : Protéger l'innovation dans le domaine du vivant	1
	Pour aller plus loin : Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	1
<b>RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET</b>	S'initier à l'utilisation des bases de données brevets	1
	Etablir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet	1
	Etablir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet	1
	Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet	1
<b>DÉVELOPPER SA STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	Comprendre les enjeux et analyser les études de liberté d'exploitation	1
	Lutte anti contrefaçon : agir avec efficacité	1
	Construire une stratégie de développement intégrant les normes et les brevets	1
	Open innovation : Innover vite et mieux en partageant les risques	1
	S'initier à la cartographie des inventions brevetées	1
	Décoder les comportements et barrières culturelles des acteurs publics/privés en négociation	1
	Maîtriser les techniques de transfert de technologie	2
	Protéger et valoriser les innovations partenariales	2
	Master Class PI	
<b>DÉVELOPPER SES TALENTS DE FORMATEURS PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	Concevoir et animer une action de formation	4
	Génération INPI - enseigner la propriété industrielle	1
	Génération INPI - CERPEP - la propriété industrielle au service de l'innovation	4,5

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	2020
								19-20	17-18-19	21-22	18-19	22-23-24/01•20-21/02 19-20/03-24/04•05/06
07-08	04-05-06	07-08	03-04-05	16-17	21							
								05-06	10-11-12	14-15	11-12-13	16-17/01•06/03
								05-06	03-04-05	06-07	04-05-06	09-10/01•07/02
					28							
								12				
				23								
29								4				
		5						12				
		12						17				
			11									
					5							
		14						10				
		19-20-21							01-02-03			
				21								
										13		
										12		
		7							17			
				9						14		
			3									
					4							
				28								
30		26		7				5	8			
	05-06-07			14-15-16	12-13-14			24-25-26		26-27-28		
	12-13								09-10			
			09-10	22-23						05-06	04-05	
		27-28							15-16			
		19								29		
			02						08			
										10-11		
					20							
			21						08			
		21										
										19		
			04							21		
										20		
											03	
					06							
					20							
									11			
								19				
										25		
											12-13	
					18-19							
Voir calendrier sur INPI.FR												
Voir calendrier sur INPI.FR												
Voir calendrier sur INPI.FR												
Voir calendrier sur INPI.FR												

\* dates susceptibles de changement - voir calendrier sur [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)







[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)



[academie@inpi.fr](mailto:academie@inpi.fr)



0820 210 211  
(0,10 € TTC/mn) + prix appel



Suivez INPI France

---